

ÉCOPHYTO

30 000 | RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

TPM



Le collectif « 30 000 Maraichage Varois »

Des producteurs engagés pour la biodiversité

La Chambre d'Agriculture du Var accompagne différents collectifs de producteurs parmi lesquels le groupe 30 000 Maraichage Varois depuis 2018. Ces 10 producteurs du secteur Fréjus et Hyères bénéficient d'animations diverses et variées, parfois communes à d'autres collectifs maraichers : démonstrations techniques, formations ciblées, réunions collectives récurrentes, suivis terrain, etc.

QU'EST-CE QU'UN GROUPE « 30 000 » ?

Issu du plan Ecophyto 2, le dispositif 30 000 Fermes est un dispositif d'accompagnement qui permet la création de collectifs dits « 30 000 » qui ambitionnent d'engager des exploitations dans la transition vers l'agroécologie à bas niveau de produits phytopharmaceutiques. Cette démarche s'inscrit également dans un objectif de diffusion des résultats obtenus par les fermes du réseau DEPHY, en permettant le passage du stade expérimental à une application concrète à grande échelle.

PROJET DU GROUPE : Réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques grâce à la reconception des systèmes de culture et à la mise en œuvre de méthodes alternatives. Différents axes de travail sont abordés : le sol et sa fertilisation, l'amélioration des connaissances vis-à-vis de la biodiversité fonctionnelle et des ravageurs ainsi que les innovations matérielles et technologiques.

Des démonstrations techniques

Une démonstration du matériel et outillage de maraichage proposé par l'entreprise Terrateck
Cette entreprise est venue présenter sa gamme d'outillage directement sur une ferme du réseau, proposant du matériel innovant et des alternatives concrètes de lutte contre les adventices.



➤ Démonstration Terrateck – Roquebrune sur Argens – Février 2021

Des formations ciblées

Une journée de formation sur l'identification des insectes auxiliaires en maraichage
Une spécialiste de la biodiversité fonctionnelle est intervenue pour donner des clefs d'identification des insectes auxiliaires prédateurs de nombreux ravageurs des cultures maraichères. Un temps de détection sur une exploitation du réseau a permis un constat collectif et pédagogique.



➤ Formation « savoir identifier les auxiliaires de culture » – Fréjus – Mai 2021

Des réunions collectives

Des réunions d'échanges thématiques

L'animation du collectif se traduit également par des réunions d'échanges entre producteurs sur des sujets techniques mais aussi des temps de bilan de fin de saison leur permettant de se situer et d'avancer sur des problématiques communes.



Des animations propices à l'échange

Très souvent, les événements proposés sont ouverts à d'autres collectifs maraichers permettant ainsi des échanges riches et variés. C'est notamment le cas avec le groupe DEPHY FERME Maraichage Varois dans des situations diverses : présentation des résultats d'essais du réseau, échanges sur les variétés...

➤ Démonstration commune avec le groupe DEPHY pour la « Fabrication de nichoirs à mésanges et chiroptères » – Hyères – Novembre 2020



Fiche groupe

30000

Vers des systèmes agroécologiques
à bas niveau de phytos

ÉCOPHYTO
30 000 RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Amélioration des pratiques en vue de la réduction
des produits phytopharmaceutiques (PPP) chez des
maraîchers du littoral Est Varois



OBJECTIFS ET PROJET COLLECTIF DU GROUPE

Réduire le recours aux PPP sur un territoire agricole fortement urbanisé et à enjeux multiples (risques d'inondations, biodiversité, qualité de l'eau), en optimisant les pratiques alternatives pour supprimer les produits Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques (CMR).
Maintien des IFT (Indicateurs de Fréquence de Traitements) chimiques bas ou nuls lorsqu'ils le sont déjà, et leur diminution lorsqu'il y a encore des marges de progression (baisse 20% IFT chimique en 3 ans).



Nombre d'exploitations : 8

SAU (facultatif) : 136,55 ha dont 101,3 engagés
dans 30 000.

Productions principales : cultures maraîchères
très diversifiées.

Force du groupe : Forte cohésion du groupe,
Proximité géographique (même agglomération),
certains déjà engagés précédemment.

Structure porteuse : Chambre d'Agriculture du Var

Animateur contact : Marine BRUNO
marine.bruno@var.chambagri.fr

Date de reconnaissance : 23 juin 2022

Partenariats locaux : Intercommunalité locale,
Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur,
GRAB, Astredhor Méditerranée,...

AXES DE TRAVAIL ET LEVIERS MIS EN OEUVRE

Favoriser la bonne santé du sol (engrais verts, analyses, formations aux différents tests sur le terrain).

Formations aux stratégies de lutte contre *Tuta absoluta*, IAE (Infrastructures Agroécologiques), plantes de service, lutte biologique, préparations à base de plantes, bandes enherbées.

Améliorer les techniques d'irrigation.



INDICATEURS SUIVIS

IFT biocontrôle et hors biocontrôle.

CMR lorsqu'ils sont encore utilisés.

Certifications des exploitations.

Nombre de mètres linéaires de haies, de plantes relais (linéaire ou surface implantée), nombre de lâchers par cultures concernées.

Évolution du coût en engrais minéraux, organiques et amendements organiques sur les exploitations. Évolution du chiffre d'affaires pour les exploitants récemment installés.

Évolution du coût de la mise en œuvre des aménagements agro-écologiques mis en place sur l'exploitation et de la PBI (coût au m²).

PERSPECTIVES

Certification des productions.

Développer l'offre de produits maraîchers de qualité et mettre en place un Plan Alimentaire de Territoire avec l'aide des collectivités locales.





Le sol comme base de la production

Cultures maraîchères



CONTEXTE

Le sol est remis au centre des besoins de la plante, de la production et de la gestion des bioagresseurs en cultures maraîchères.

Revoir ses pratiques en partant d'un premier constat avec des analyses diverses telles que:

- la nématofaune du sol
- le diagnostic agronomique du sol

Les maraichers du groupe 30 000 sont ainsi partis de données fiables en 2022 pour atteindre un objectif individuel d'amélioration ou de maintien d'un sol équilibré et avec des réserves exploitables.

Être formé à d'autres méthodes d'analyses permettra d'éviter les excès, étant donnée la proximité du bassin versant de l'Argens avec du maraichage péri-urbain.

ORIGINE DE LA PRATIQUE

ATTENTE ET CHEMINEMENT DU GROUPE

Le sol fut le premier axe travaillé dans ce collectif. Le constat, concernant le réengagement des membres du précédent collectif 30 000 et de l'arrivée des nouveaux producteurs, était de partir du support de production, de le comprendre et d'identifier les leviers pour son amélioration.

Les différents leviers mis en place ont été:

- Le travail du sol superficiel, en profondeur ou sans travail.
- La mise en place d'engrais verts en vue d'améliorer la structure, d'assainir le sol et /ou de limiter les bioagresseurs, de palier à l'érosion et/ou au lessivage en zone inondable ou collinaire.
- Les apports de matière organique et de solutions bénéfiques aux sols.



LA TECHNIQUE

Objectifs

Gérer son sol afin de pouvoir produire sereinement sur le plan des bioagresseurs, des besoins de chaque culture maraîchère tout en améliorant la structure et en évitant les excès/carences.

Description

Le sol est vivant et complexe. Chaque maraicher hérite d'un sol imprégné de pratiques et rotations précédentes dont il doit améliorer et/ou pérenniser les actions effectuées avant lui. Chaque sol est différent au sein d'une même parcelle.

Les variantes intéressantes dans le groupe

- Les pratiques sont bien diverses et les échanges à l'image de celles-ci:
- Le retour au labour pour des producteurs n'utilisant plus d'herbicides mais sujet à un gros stock d'adventices malgré l'utilisation de paillage, de goutte à goutte, la mise en place d'engrais verts l'automne.
 - L'apport massif de matière organique sur des parcelles ayant un passif de friches. Tandis que sur d'autres parcelles où les apports du précédent producteur étaient récurrents, des engrais verts ont été semés afin d'épuiser les stocks et repartir sur des apports stables en fonction des besoins des cultures.
 - La mise en place de sorgho court pour assainir les sols sous abris sujets aux nématodes à galle. Ainsi que les semis d'engrais verts l'hiver en zone inondable dans le but d'améliorer les sols, d'éviter l'érosion, le lessivage et de ne pas laisser ses sols nus.
 - Les apports réguliers de solutions bénéfiques aux sols comme le petit lait afin d'accroître les micro-organismes du sol et de les pérenniser.



MISE EN ŒUVRE

ET CONDITIONS DE RÉUSSITE

Les pratiques améliorent un sol sur la durée et c'est pourquoi, l'axe a été travaillé sur les 3 années. La réussite se formalise par l'engagement du collectif avec des efforts continuels.

C'est pourquoi, les échanges, les formations et les démonstrations se sont étalées sur toute la durée de l'engagement. Ainsi, les agriculteurs ont, à la suite des analyses, adapté ou continué leurs pratiques grâce aux échanges lors:

- des réunions collectives
- des formations sur la compréhension de leur sol et l'analyse de leurs pratiques, sur l'insertion de couverts végétaux dans leurs rotations, sur le contrôle des nitrates du sol grâce au boîtier nitrachek
- de la démonstration sur la mise en place de toiles tissées en maraîchage diversifié



Réunion collective septembre 2023 pour faire le bilan de la saison



Mise en place d'engrais verts chez un maraîcher septembre 2023



Démonstration de matériel pour la mise en place de toile tissée et bâche d'occultation en octobre 2024



Formation à l'utilisation d'un boîtier nitrachek en décembre 2024



Fiche pratiques remarquables

ÉCOPHYTO
30 000 INDICATEUR D'ANALYSE DES PRATIQUES AGRICOLES



Sol et pratiques

AUTO-ÉVALUATION

DU GROUPE

	Niveau de satisfaction	Commentaires
IFT chimique total	😊	Les IFT herbicides sont pratiquement inexistants chez les maraîchers du collectif. Paillage, travail du sol, désherbage vapeur, faux semis, couverts végétaux, sont des leviers mis en place.
Travail du sol	😞	Certains sont revenus sur leurs pratiques car le manque de profondeur dans le travail du sol a influé sur le stock de graines au niveau des adventices, et a augmenté le développement de ravageurs du sol.
Engrais verts (EV)	😊	5 agriculteurs en utilisent dans divers cas et en sont satisfaits. Ceux qui n'en réalisent pas, l'expliquent car leurs assolements sont constants avec peu de parcelles libres pour ces EV.
Matière organique	😊	Tous les producteurs aujourd'hui font des apports sur leurs sols. Le point de vigilance, d'un des producteurs du collectif sur la différence entre le compost et l'engrais organique en bouchon, porte sur la quantité de voyage à faire et la quantité de compost à apporter afin d'arriver à un apport équivalent à l'engrais organique.
Biodiversité du sol	😞	Retour à des pratiques plus conventionnelles (labour, solarisation, passage régulier d'engins) afin de lutter contre des bioagresseurs mettant en péril la rentabilité des cultures. Ces pratiques ont un impact sur la biodiversité du sol.



AVANTAGES

Le travail du collectif sur le sol a démontré qu'avec les mêmes pratiques, la différence de texture des sols ressort. Les actions sur ces sols (apports, travail du sol, engrais verts) conditionnent la bonne santé de ceux-ci. Les comparatifs des analyses sur les trois années permettront aux producteurs de s'auto-évaluer sur leurs méthodes et d'échanger sur les actions à mener ou à continuer.



POINTS DE VIGILANCE

Les méthodes d'actions mises en place ont des limites face à l'accroissement des bioagresseurs. Ainsi, il faudra être vigilant. Certaines actions positives peuvent poser des problématiques sur les sols comme le tassement pour le passage régulier d'engins agricole pour apporter de la matière organique, broyer de manière récurrente des engrais verts, etc.





Fiche pratiques remarquables

30000

Sol et pratiques

AVIS DE L'ANIMATEUR

Ce premier axe de travail a permis au collectif d'avoir un fil rouge sur 3 ans avec les objectifs de chacun et la prise en compte des perspectives d'évolutions dans les échanges.

L'animatrice met ainsi en place les formations qui vont permettre aux maraîchers du collectif d'améliorer leurs pratiques. Ainsi ils pourront ensuite les partager aux agriculteurs du territoire via des démonstrations.

Le sol évolue par leurs pratiques et nous verrons si les objectifs des agriculteurs sont atteints en fin d'année.

Tous ces échanges de pratiques sont le ciment du groupe 30 000.



AMÉLIORATIONS PERSPECTIVES ENVISAGÉES

Les résultats d'analyses à la fin du collectif donneront de nouvelles perspectives dans le renouvellement et de potentiels axes de travail en sortiront.

Aujourd'hui, en maraîchage, nous constatons que le sol doit être placé au centre de la production. Celui-ci est vivant comme les cultures légumières et l'un ne va pas sans l'autre.

Un sol en bonne santé sera un sol productif. Pour cela, un engrais ne suffit pas, il faut structurer ou restructurer le sol et lui apporter ce qu'il faut en fonction de ses besoins et ceux des plantes. Travailler avec les caractéristiques physico-chimiques du sol tels que son pH, sa CEC (Capacité d'Échange Cationique), sa texture, etc.

Les excès et carences sont un travail qui débute dans le collectif et pourra être suivi comme c'est le cas depuis plusieurs années dans le groupe DEPHY Maraîchage Varois. Ce travail portera sur le sol et la plante au travers d'analyses de sèves et/ou Pilazo.



CONTACT

Marine BRUNO
Conseillère maraichage
Chambre d'Agriculture du Var
marine.bruno@var.chambagri.fr
0665501181



CONSEILS DES AGRICULTEURS DU GROUPE

« Quand on veut améliorer son sol, il faut le faire parcelle par parcelle, mais il faut le faire méthodiquement »

« Connaître son sol est primordial. Tout part du sol. Si une plante va mal, le sol doit aussi présenter des symptômes. »



RESSOURCES

www.chambre-agriculture83.fr

<https://www.facebook.com/AgricultureVar/>

<https://www.youtube.com/@chambreagricultureduvar7466/videos>



Fiche pratiques remarquables

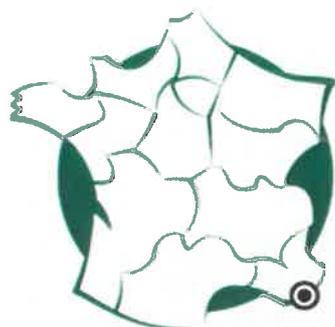
ÉCOPHYTO
30 000
MÉTIERS ET ACTIVITÉS
DÉVELOPPÉS EN FRANCE

30000

Irrigation et bioagresseurs

Gestion des bioagresseurs et de l'irrigation

Cultures maraîchères



CONTEXTE

Gérer l'irrigation sur chaque exploitation est essentiel pour s'adapter au changement climatique mais aussi pour une meilleure gestion sur le plan sanitaire des cultures.

Le bassinage en été pour lutter contre les acariens sur aubergines est par exemple un incontournable. Maintenir une hygrométrie suffisante pour assurer une bonne santé des plants face aux maladies. Irriguer par aspersion un sol pour réaliser un faux semis.

Maintenir en vie des auxiliaires nécessite une gestion précise de l'hygrométrie pour qu'elle leur soit favorable au lieu de l'être pour les ravageurs.

Les maraîchers du groupe 30 000 irriguent une plante, un système de culture, un agrosystème. L'amélioration des pratiques d'irrigation a été un des axes de travail du collectif.

ORIGINE DE LA PRATIQUE

ATTENTE ET CHEMINEMENT DU GROUPE

Le projet autour de l'irrigation a été porté par des producteurs particulièrement impliqués sur la question.

Cette gestion est déclinée en 2 thématiques:

- L'automatisation de l'irrigation. avec des échanges entre les membres du groupe. Savoir appréhender les besoins en eau par le placement de sondes.
- Gestion des bioagresseurs. En plein champs, comme sous abris les ravageurs, les auxiliaires et les plantes ont certains besoins. La gestion des ravageurs et le maintien des auxiliaires peut ainsi se faire avec des périodes de micro-aspersion.



LA TECHNIQUE

Objectifs

Gérer son irrigation au plus près des besoins des plantes et des auxiliaires. Lutter contre les ravageurs des cultures maraîchères. Permettre le bon développement des plantes afin qu'elles résistent aux maladies.

Description

La ressource en eau n'est pas accessible de manière optimale sur toutes les exploitations du collectif. Certaines doivent gérer en fonction des disponibilités, d'autres en fonction des besoins de chaque plante. Plus les productions sont diversifiées, plus cette gestion devient complexe.

Les variantes intéressantes dans le groupe

La gestion de l'eau diffère d'un exploitant à l'autre, en fonction:
- des besoins des plantes. Quand le producteur a le même cycle cultural (melon, jeunes pousses) depuis plusieurs années les besoins des plantes sont connus. En tournant régulièrement dans leurs parcelles les maraîchers reconnaissent les stress hydriques ou les excès (exemple de la zone inondable) L'observation leur permet une gestion en temps réel et d'éviter la prolifération de maladies et ou de ravageurs.
- de la nature du sol. Grâce à des analyses préalables, la connaissance de la texture de leurs sols, les maraîchers du collectif ont facilement compris la rétention de leurs sols et appréhendé la gestion de l'enherbement sur leurs parcelles.
- de la gestion de leur temps par l'automatisation de l'irrigation avec des systèmes innovants. Même si cela n'empêche pas une surveillance régulière des maraîchers au sein de leurs cultures pour débusquer d'éventuelles pannes. L'irrigation se fait aussi en fonction des arrêts de sécheresse.





Fiche pratiques remarquables

ÉCOPHYTO
30 000
Ressources et savoir-faire
Irrigation et bioagresseurs

30000

Irrigation et bioagresseurs

MISE EN ŒUVRE

ET CONDITIONS DE RÉUSSITE

Les exploitations des maraîchers sont très diversifiées mais la plupart des producteurs réengagés avaient précédemment automatisés leurs systèmes. Le choix a été de travailler autour de l'échange d'expérience sur les exploitations. Ainsi les échanges ont pu commencer au travers de visites collectives avec des démonstrations par le CRIAM Sud.

Une démonstration chez un producteur DEPHY avec la SCP (Société du Canal de Provence) a permis de voir différents moyens d'irrigations et d'automatisation en fonction de 3 sources d'eau différente:

- eau sécurisée de la SCP,
- eau provenant d'un forage,
- eau d'une source sur la parcelle.

L'adaptation du matériel à ces trois sources a été démontrée.

Enfin, deux visites de ferme ont porté sur l'identification, avec un expert, sur la maîtrise de l'irrigation sous abris et en plein champs, le constat des excès et des besoins en eau, les bonnes méthodes de gestion des ravageurs.



Micro-aspersion aux heures les plus chaudes pour limiter les attaques d'acariens et maintenir les auxiliaires présents et/ou lâchés en été 2023



Démonstration avec la SCP chez un maraîcher DEPHY en novembre 2023



Visite de ferme sur la mise en place de culture et leur gestion en octobre 2024



Système maraîcher avec aspersion au plus près du sol pour éviter la perte par évaporation et paillage en été 2023



Fiche pratiques remarquables

ÉCOPHYTO
30 000 PRODIGES ET ANCIENNES
PRATIQUES D'AGRICULTURE



Irrigation et bioagresseurs

AUTO-ÉVALUATION DU GROUPE

	Niveau de satisfaction du groupe	Commentaires
IFT chimique total	😊	Maintien bas des IFT chez les maraîchers du collectif avec une bonne maîtrise de l'irrigation tant au niveau des besoins de la plante permettant la vigueur de celle-ci, qu'au niveau de la gestion des bioagresseurs avec la micro-irrigation dans la limitation des ravageurs, l'aspersion et/ ou le goutte à goutte pour maîtriser les adventices.
Irrigation vertueuse	😊	Tous les maraîchers utilisent du goutte à goutte. La plupart ont un système automatisé et 1 producteur est totalement automatisé avec WIFI. 7 maraîchers couvrent leurs sols avec du paillage.
Bioagresseurs	😊	Les bioagresseurs sont assez bien gérés avec la micro-aspersion, le goutte à goutte et l'aspersion chez tous les maraîchers du collectif. Le paillage aide beaucoup les producteurs. La mobilisation de tous les leviers afin de les imbriquer de manière à rendre une culture saine est tout de même bien compris par les agriculteurs.
OAD (Outils d'Aides à la Décision)	😐	Tous les maraîchers n'ont pas pu en acquérir et/ ou il faudrait en avoir beaucoup avec toutes les espèces présentes chez les producteurs. L'accompagnement de la Chambre d'Agriculture permet tout de même d'en positionner sur quelques périodes afin de faire des mesures.



AVANTAGES

Avoir des producteurs déjà équipés pour l'irrigation avec automatisation, la gestion du climat et des bioagresseurs permet un échange à travers le collectif, lors de démonstrations et avec des partenaires tels que la SCP et le CRIAM Sud.

La montée en compétence se fait aussi avec des tournées dans le groupe DEPHY afin de mettre en place les techniques déjà testées chez les maraîchers du groupe.



POINTS DE VIGILANCE

L'eau est une ressource au cœur du changement climatique. Mais elle est depuis plusieurs années soumise à des restrictions d'utilisation récurrentes. L'accès à cette ressource est un facteur décisionnel important pour les maraîchers

Un agriculteur du collectif n'a toujours pas accès à de l'eau agricole et met en place des techniques d'amélioration du sol pour la maintenir dans ces parcelles.

Les maraîchers du groupe sont également soumis à l'aléa inondations, imposant régulièrement un excès d'eau sur les exploitations et dont il faut apprendre à gérer les conséquences.



Fiche pratiques remarquables



Irrigation et bioagresseurs

AVIS DE L'ANIMATEUR

L'eau, l'irrigation et la gestion des bioagresseurs sont regroupés dans cet axe de travail au sein du collectif. Les maraichers connaissent les inondations mais depuis quelques années sont soumis à de grandes périodes de sécheresses.

C'est pourquoi ils mettent en place différents leviers pour maîtriser au mieux l'irrigation et les bioagresseurs en s'améliorant sur leurs pratiques.

C'est au travers de visites, démonstrations et des échanges que le collectif a évolué en fonction de leurs besoins. Certains systèmes étant difficilement modifiables.

La question des inondations et de la gestion du climat sous abris ont été les grands axes d'amélioration du groupe pour gérer les conséquences du changement climatique



AMÉLIORATIONS PERSPECTIVES ENVISAGÉES

Les techniques d'irrigation et de gestion des bioagresseurs évoluent chaque année. C'est pourquoi chaque essai mené par l'APREL nous permet de faire le lien avec les producteurs et d'ensuite mettre en application ces innovations.

A la variabilité des exploitations, s'ajoute celle du climat sur chaque communes, départements impliquant une comportement cultural différent. Le travail sur la capacité de rétention du sol est aussi un facteur qui permet d'améliorer l'adaptabilité.

L'ombrage est une technique à réfléchir dans notre département afin de maintenir une hygrométrie et/ou diminuer l'évapotranspiration potentielle en période estivale. Cette technique en plus d'éviter les brulures sur les légumes, pourrait garder les auxiliaires actifs pendant les journées chaudes. Cela suppose par contre une adaptation des pratiques autour des supports d'ombrage.

L'accès à l'eau est indispensable pour tout maraichers. Pour tout légume il faut une graine, pour garder de l'eau sur les parcelles, il faut un accès à l'eau fiable.



CONTACT

Marine BRUNO
Conseillère maraichage
Chambre d'Agriculture du Var
marine.bruno@var.chambagri.fr
0665501181



RESSOURCES

www.chambre-agriculture83.fr

<https://www.facebook.com/AgricultureVar/>

<https://www.youtube.com/@chambredagricultureduvar7466/videos>



CONSEILS DES AGRICULTEURS DU GROUPE

« L'automatisation c'est bien, avoir un œil sur sa culture c'est mieux. Je me rends tous les jours sur mes parcelles pour vérifier si l'irrigation a fonctionné, qu'il n'y a pas de casse et que les cultures vont bien. J'ai toujours une tarière avec moi. »

« Je suis automatisé et c'est une sécurité. Le seul inconvénient c'est le manque de wifi. L'automatisation peut encore s'améliorer. »



Fiche pratiques remarquables

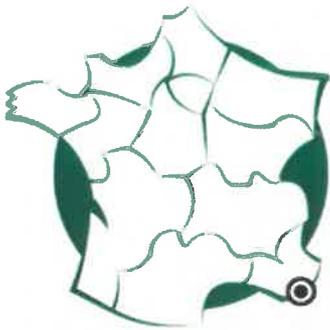
ÉCOPHYTO
30 000



Biodiversité = pérennisation des exploitations maraichères

La biodiversité au cœur des cultures

Cultures maraichères



CONTEXTE

Adapter ses pratiques, ses cultures, ses circuits de commercialisation afin de pérenniser les exploitations maraichères, voici un des axes de travail du collectif 30 000.

Tous les maraichers du groupe sont aujourd'hui diversifiés:

- sur le maraichage, en ajoutant une espèce à sa rotation
- sur un atelier végétal différent (souvent arboricole mais il y a aussi de la plante en pot ou du plant maraicher)
- sur un atelier animal (poules pondeuses par exemple)
- sur leurs circuits de commercialisation (vente directe sur les marchés, dans des magasins de producteurs, dans des cantines scolaires, avec les restos du cœur)

ORIGINE DE LA PRATIQUE

ATTENTE ET CHEMINEMENT DU GROUPE

De tous temps les agriculteurs Varois se sont diversifiés, adaptés:

- aux opportunités et à la logistique (arrivée du train, exportations vers la Capitale de fruits, légumes, fleurs)
- aux aléas avec 2 gros bassins d'inondations sur le maraichage (Gapeau et Argens)
- au changement climatique avec la mise en place de haies, de bandes enherbées, de bandes fleuries
- aux consommateurs afin de proposer les produits des agriculteurs en direct et répondre à l'enjeu de résilience alimentaire

Ne pas mettre leurs œufs dans le même panier permet aux maraichers du groupe d'évoluer.



LA TECHNIQUE

Objectifs

Pérenniser les exploitations du groupe en prenant comme exemple la diversification comme base de la biodiversité.

Description

La spécialisation de certaines exploitations a permis, à un moment donné, de répondre aux exigences sociétales. Aujourd'hui, les exploitants font face au changement climatique, à l'émergence de nouveaux ravageurs et aux exigences environnementales. Afin de maintenir leurs IFT (Indicateurs de Fréquence de Traitements) à un bas niveau, les maraichers ont augmenté la biodiversité au sein de leurs parcelles.

Les variantes intéressantes dans le groupe

La diversité gage de biodiversité, les infrastructures agroécologiques et les ateliers de diversification deviennent des alliés des maraichers tels que:

- l'ajout d'un atelier de poules pondeuses avec des parcours sur les planches de maraichage pour lutter contre les fourmis et les courtilières;
- la production de légumes entre des oliviers afin d'ombrager naturellement les productions ne s'adaptant pas au rayonnement des mois d'été 2023, 2024;
- la plantation de fruitiers exotiques ou typiques de cette vallée rose (anciennement cultivée en pêchers, abricotiers et cerisiers) → parcelle expérimentale d'abricotiers et de cerisiers plantés chez un maraicher;
- La création d'un magasin de producteurs locaux rassemblant tous les produits des maraichers du secteur pour pérenniser les exploitations et en développer d'autres;





Fiche pratiques remarquables

ÉCOPHYTO
30 000
MOUVEMENT ET AMÉLIORATION
L'ÉCOLOGIE DANS LES PARTIES

30000

Biodiversité = pérennisation des exploitations maraîchères

MISE EN ŒUVRE

ET CONDITIONS DE RÉUSSITE

Le transfert des réussites du groupe DEPHY, avec un travail de presque 8 années sur la biodiversité fonctionnelle, ont permis de mettre la biodiversité au cœur des exploitations 30 000.

Ainsi à la demande des producteurs, des formations ont été mises en place pour monter en compétence sur les préparations à base de plantes, la lutte contre *tuta absoluta*, les plantes de service et l'agroforesterie.

Certaines exploitations profitent de l'agrandissement de leur SAU pour se diversifier dans les fruits, les fleurs comestibles et ainsi se positionner sur des créneaux moins gourmands en produits phytopharmaceutiques. Des labellisations AB sont ainsi possibles sur grenades, figes, rosiers comestibles.



Mise en place de haies et échanges sur les intérêts de l'agroforesterie



Fabrication d'extraits fermentés et utilisation de petit lait



Plantation de légumes entre les oliviers pour l'ombrage



Plantation de fruitiers sur une parcelle expérimentale d'un maraîcher



Fiche pratiques remarquables

ÉCOPHYTO
30 000 RÉUNIONS ET ANALYSES
17% COTISÉS EN PAYSAN



Biodiversité = pérennisation des exploitations maraîchères

AUTO-ÉVALUATION DU GROUPE

	Niveau de satisfaction du groupe	Commentaires
IFT chimique total	😊	Maintien bas des IFT chez les maraîchers du collectif par la diversité des cultures, des ateliers et des pratiques. Une baisse due aussi à la labellisation (AB, HVE)
Diversification des cultures	😐	Une diversification croissante face à une demande présente. Des bémols sur l'aléa de plus en plus présent et un manque de main d'œuvre pour pouvoir continuer cette diversification.
Diversification des circuits de commercialisation	😊	Vente directe pour tous les producteurs du collectif avec aussi l'implication de maraîchers pour fournir les cantines scolaires et la restauration hors domicile. Labellisation de ECAA (Estérel Cote d'Azur Agglomération) en PAT (Projet Alimentaire Territorial) de niveau 1 depuis 2024.
Biodiversité	😊	Plusieurs producteurs ont réussi à ramener une biodiversité fonctionnelle dans leurs parcelles mais certains sont submergés de ravageurs sur des cultures bien précises (<i>tuta absoluta</i> , zeuzère, <i>spoladea recurvalis</i> , nématodes à galles), alors qu'ils maintiennent tout de même leurs pratiques remarquables (rotations de cultures, couverts assainissants, filets insect proof,..).
Pérennisation des exploitations	😐	Difficultés de se projeter à long terme, atténuées par le soutien entre membres du groupe.



AVANTAGES

Faire partie d'un collectif sur un même secteur permet aux producteurs d'échanger en dehors des réunions de groupe et ainsi pérenniser l'action collective au-delà du groupe 30 000.

L'effort de tous et les réussites permettent une diversification au niveau du groupe même si cela commence sur une très faible surface. La réflexion est lancée.

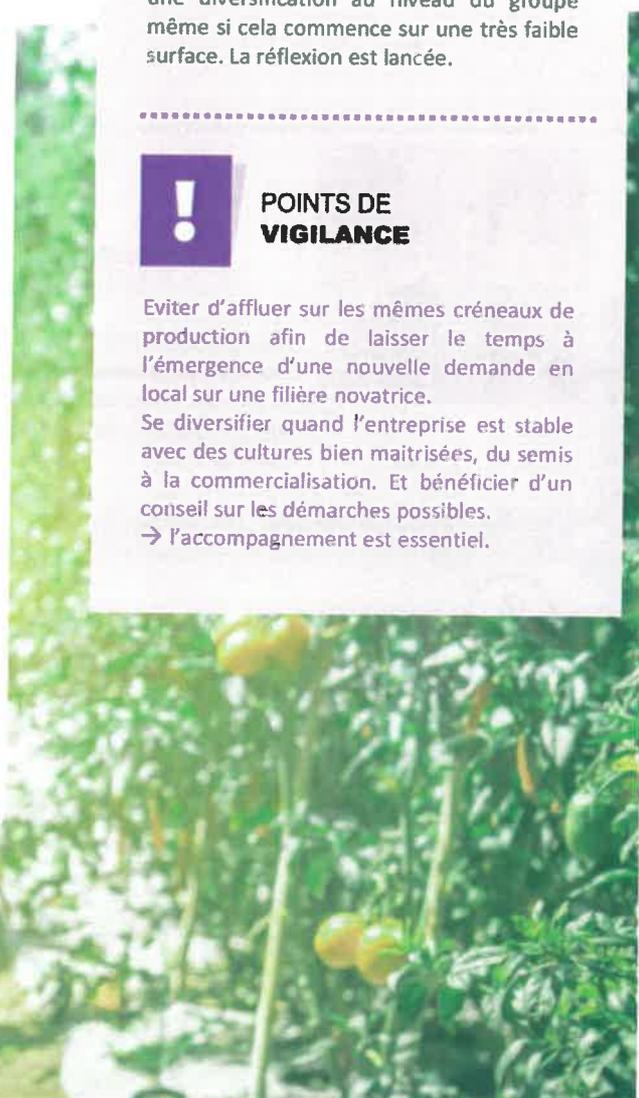


POINTS DE VIGILANCE

Eviter d'affluer sur les mêmes créneaux de production afin de laisser le temps à l'émergence d'une nouvelle demande en local sur une filière novatrice.

Se diversifier quand l'entreprise est stable avec des cultures bien maîtrisées, du semis à la commercialisation. Et bénéficier d'un conseil sur les démarches possibles.

→ l'accompagnement est essentiel.





Fiche pratiques remarquables



Biodiversité = pérennisation des exploitations maraîchères

AVIS DE L'ANIMATEUR

C'était un des axes de travail du groupe de pouvoir remettre de la biodiversité dans les cultures des maraîchers.

Un axe économique a aussi été emmené face aux aléas climatiques, commerciaux mais aussi compte tenu du changement climatique.

Rien n'est figé et le travail émane la plupart du temps de l'agriculteur. L'accompagnement a été dirigé de manière transversale.

Plusieurs techniciens ont ainsi pu être sollicités pour fournir un accompagnement complet tout en privilégiant la co-construction du collectif autour de la biodiversité.

La conception de l'accompagnement est facilitée lorsque le producteur et l'animateur travaillent en binôme dans la construction du projet.



AMÉLIORATIONS PERSPECTIVES ENVISAGÉES

Un travail sur la diversification est mené par la Chambre d'Agriculture du Var afin d'accompagner les producteurs voulant se diversifier. Des références technico - économiques sont élaborées pour donner les meilleurs outils aux producteurs.

Le collectif permet d'étudier les données et ainsi d'identifier les créneaux efficaces, sur les ateliers combinés ou association de cultures suivants:

- poules pondeuses / maraîchage;
- maraîchage entre les rangs d'oliviers.

Prioriser son atelier principal reste indispensable puisqu'une conduite en cultures associées n'est pas la même chose qu'une conduite dite classique.

L'agritourisme est une autre perspective de diversification afin de pérenniser les exploitations. Gîte, table d'hôtes, tourisme à la ferme peuvent être envisagés comme nouvel atelier économique.



CONTACT

Marine BRUNO
Conseillère maraîchage
Chambre d'Agriculture du Var
marine.bruno@var.chambagri.fr
0665501181



CONSEILS DES AGRICULTEURS DU GROUPE

« L'essentiel est d'y aller progressivement ! »

« Connaitre son exploitation, son sol et la biodiversité déjà présente permet de produire ce qui est adapté. »



RESSOURCES

www.chambre-agriculture83.fr

<https://www.facebook.com/AgricultureVar/>

<https://www.youtube.com/@chambredagricultureduvar7466/videos>

Producteur

Les Alchimistes Côte d'Azur

75 Rue Gay Lussac,
83210 La Farlède

Agrément Sanitaire

FR83 054 101

Contact

tel : 04 22 14 65 04

compost.ca@alchimistes.co

Profil Réglementaire

Produit	Compost de biodéchets
Profil	Amendement Organique
Réglementation	NFU 44-051 ✓
Matières Premières	Fermentescibles alimentaires, ménagers et déchets verts
Utilisation en Agriculture Biologique	RCE 2018/848 ✓

Origine – Prodécédés– logistique

Origine

Amendement Organique âgé de 1 à 3 mois produit à partir biodéchets alimentaires et ménagers (60%) et de déchets verts (40% MB), par processus de compostage naturel.

Procédés

Tri à la main, broyage, pressage hydraulique et structuration des déchets alimentaires avec déchets verts lignocellulosiques

Retournement et aération toutes les deux semaines pendant 2 mois.

Hygiénisation naturelle et systématique (>70°C) avant mise en maturation. Suivi des températures par sondes connectées.



En vrac



En bigbag



Livraison en vrac :

Camion-remorque 3,5T
Capacité 1,5 m³



Camion-benne(s) 26/44T
Capacités : 22,5 / 45 m³

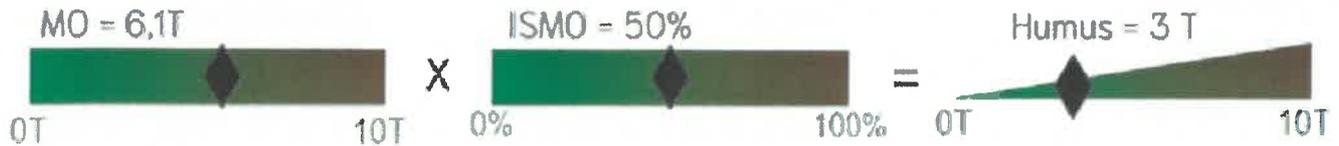


1m³ = 0,4 à 0,5 T

10 T = 20m³

Caractéristiques Agronomiques

Potentiel humigène estimé pour 10 tonnes de produit brut



Rapport C/N : 18

Fertilisant

12,5

Amendement

Composition chimique

Matière organique	49 %
Azote total (N)	1,26 %
Azote organique	14,0 %
Potassium (K2O)	0,48 %
Phosphore (P2O5)	0,37 %
Calcium (CaO)	2,77 %
Magnésium (MgO)	0,19 %
pH	7,6

Taux d'Inertes **0,66% MS**

Moyenne analyses sur brut 2023-2025
compost non criblé



Collecter les biodéchets alimentaires auprès des professionnels et des ménages.

Construire et exploiter des stations de compostage pour valoriser les biodéchets en circuit court.

Distribuer le compost aux agriculteurs pour amender les sols agricoles du territoire.

Apports en humus et en azote

Simulation	Matière Organique Stable (Humus)	Azote potentiellement disponible en 1ère année	Azote potentiellement disponible les années suivantes
En plantation 50 T/Ha	15 T / Ha	7 Kg / Ha*	> 700 Kg N / Ha*
En entretien 10 T/Ha	3 T / Ha	1,4 Kg / Ha*	> 140 Kg / Ha*
En entretien 5 T/Ha	1,5 T / Ha	0,7 Kg / Ha*	> 70 Kg / Ha*

*basé sur une estimation minimal du coefficient d'équivalence engrais à 0,1 (minéralisation faible de l'azote)
Source : Guide des produits organiques utilisables - Chambres d'Agriculture PACA

Utilisation

Amendement organique non criblé à haute valeur amendante, à épandre en surface.
Matières ligneuses en décomposition avancée, risque de faim d'azote faible



Favoriser l'utilisation d'un épandeur à poussoir avec guillotine, épandeur à table d'épandage ou épandeur à fumier.



Le compost de biodéchets Alchimistes :

- Redresse le taux de MO
- Décompacte les sols en surface
- Retient jusqu'à 7 fois plus l'eau dans le sol
- Libère des minéraux sur le temps



Tonnages recommandés

Maraichage : 5 à 20 T/ha

Grandes cultures: 15 à 25 T/ha pour 2/3 ans

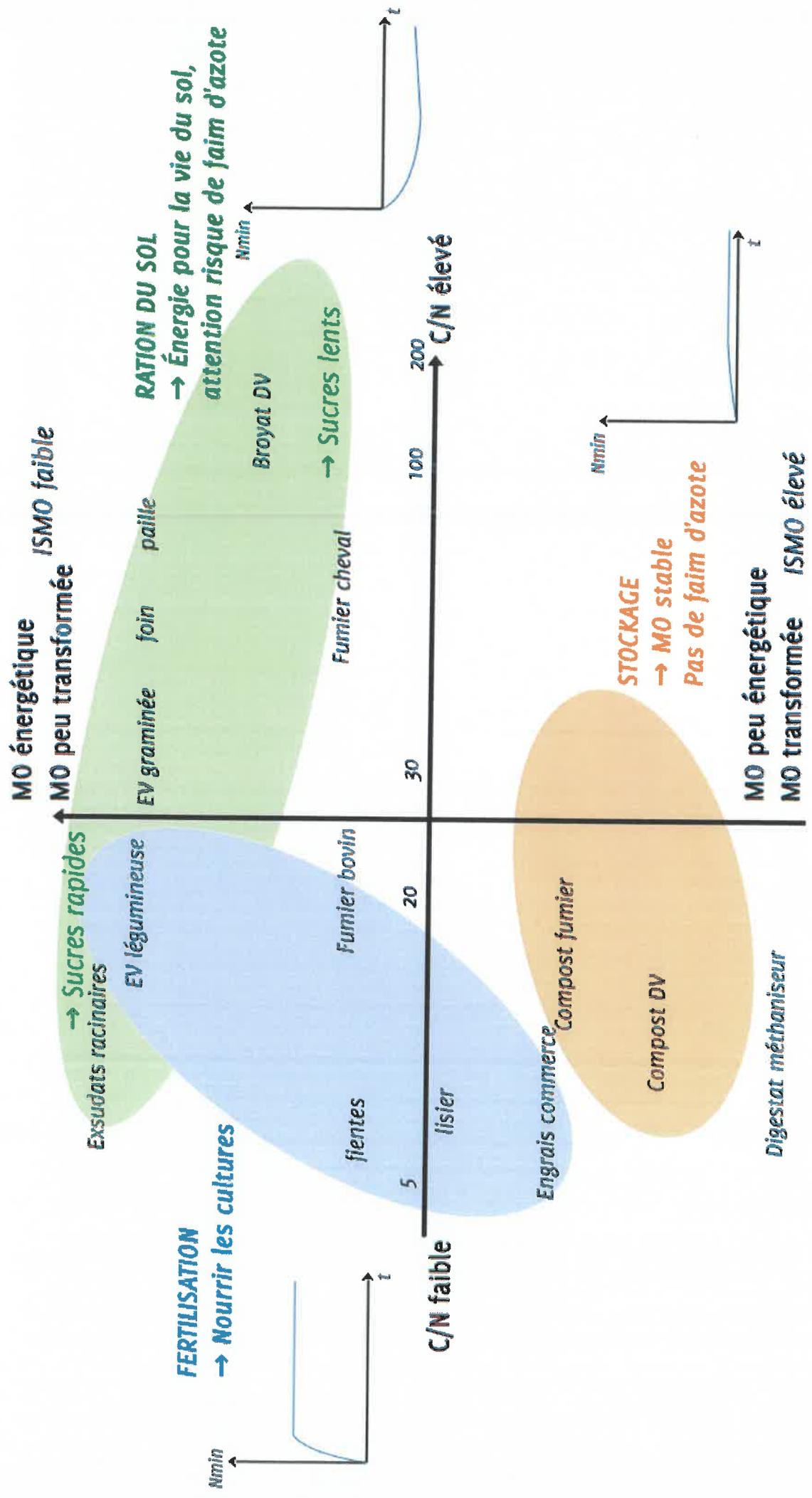
Viticulture et Arboriculture

En plantation 50 à 70 T/Ha

En entretien : 5 à 10 T / Ha

Caractériser les Matières Organiques

Tour de Provence des Maraîchers



Source : Schéma de Xavier DUBREUCQ, repris par Victor FRICHOT (Agribio04) et Victor GALLAND (Agribio05)

NOTE TECHNIQUE

OBJET : Solution d'économie d'eau en maraîchage

Rédacteur / Service : Johan GILBERT / Service Foncier Aménagement Territoires

Date : 14/02/2025

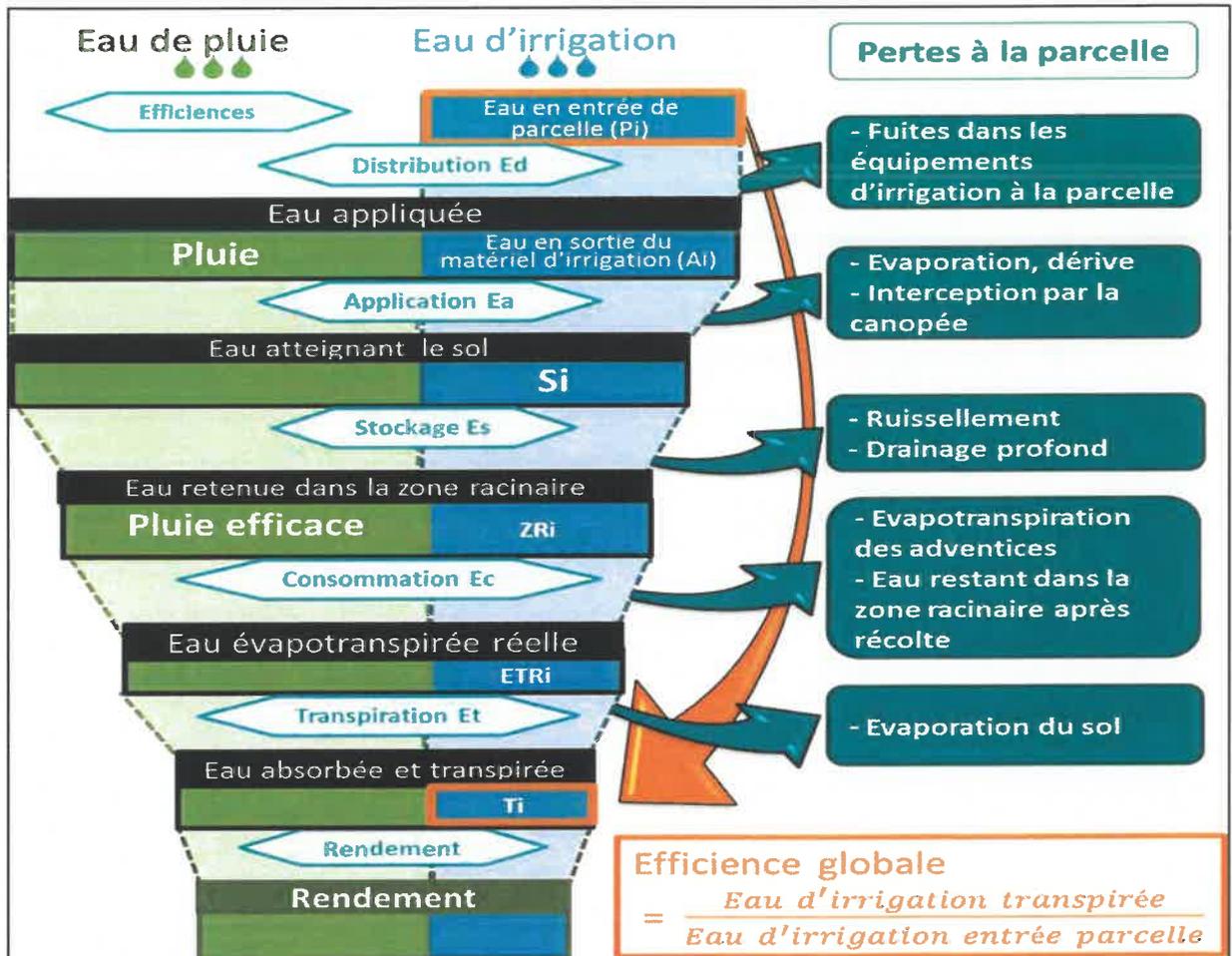
Table des matières

.....	1
Table des matières	1
a) Les pertes d'eau en irrigation	2
b) Nature et origine des pertes d'eau d'irrigation	3
c) Les solutions envisageables	6
d) Évaluation et suivi des économies d'eau potentiellement réalisables.....	8
e) Agroécologie et disponibilité en eau	8
a) Irrigation nocturne et irrigation automatisée.....	9
Irrigation nocturne	9
Irrigation automatisée	9
Bibliographie et liens utiles.....	10

a) Les pertes d'eau en irrigation

Lorsque l'eau est utilisée pour l'irrigation des cultures, elle traverse plusieurs étapes avant d'être absorbée par les plantes. À l'échelle de la parcelle, nous pouvons distinguer trois grandes étapes : (1) l'eau en entrée de parcelle, (2) l'eau stockée dans la zone racinaire et (3) l'eau évapotranspirée. On définit ainsi deux efficacités à la parcelle : l'efficacité d'application (ratio eau stockée dans la zone racinaire/eau en entrée de parcelle) et l'efficacité de consommation (ratio eau évapotranspirée/eau stockée dans la zone racinaire).

Afin de décrire plus finement la nature des pertes d'eau d'irrigation à la parcelle, la figure suivante introduit les étapes du cheminement de l'eau d'irrigation et de pluie à la parcelle, la nature des pertes et le calcul des efficacités :



On distingue donc 6 étapes dans le cheminement de l'eau d'irrigation qui correspondent à 6 volumes d'eau décroissants (en bleu sur la figure) :

- 1) **L'eau en entrée de parcelle (Pi)**. Une partie de cette eau est perdue en raison de fuites dans les équipements à la parcelle.
- 2) **L'eau appliquée (Ai)**, c'est-à-dire l'eau sortant du matériel d'irrigation (buse ou goutteur). En aspersion, une partie de cette eau peut être perdue par évaporation due à la température de l'air, transport (dérive) dû au vent, interception par la canopée (puis éventuellement évaporation sur la canopée).
- 3) **L'eau atteignant le sol (Si)**. Une partie est susceptible d'être perdue par ruissellement ou drainage.
- 4) **L'eau retenue dans la zone racinaire (ZRi)**. Une partie est perdue par l'évapotranspiration des adventices et, à l'échelle de la saison culturale, s'il reste de l'eau dans la zone racinaire après la récolte.
- 5) **L'eau réellement évapotranspirée par la culture (ETRi)**. Une part est perdue sous forme d'eau évaporée par le sol.

- 6) **L'eau absorbée et effectivement transpirée par la culture (Ti).** Elle permet l'assimilation de dioxyde de carbone pour la photosynthèse et participe donc à la production de biomasse et à l'élaboration du rendement.

On définit alors une cascade de 5 étapes d'efficacités d'eau d'irrigation à la parcelle :

- 1) L'efficacité de distribution à la parcelle (Ed) :
 $Ed = \text{eau appliquée} / \text{eau en entrée de parcelle} = Ai / Pi$
- 2) L'efficacité d'application (Ea) :
 $Ea = \text{eau atteignant le sol} / \text{eau appliquée} = Si / Ai$
- 3) L'efficacité de stockage (Es) :
 $Es = \text{eau retenue dans la zone racinaire} / \text{eau atteignant le sol} = ZRi / Si$
- 4) L'efficacité de consommation (Ec) :
 $Ec = \text{eau évapotranspirée} / \text{eau retenue dans la zone racinaire} = ETRi / ZRi$
- 5) L'efficacité de transpiration (Et) :
 $Et = \text{eau transpirée} / \text{eau évapotranspirée} = Ti / ETRi$

Ces 5 étapes composent l'efficacité globale d'irrigation (EG) :

$EG = \text{eau transpirée} / \text{eau en entrée de parcelle} = Ed \times Ea \times Es \times Ec \times Et.$

L'eau de pluie (en vert sur la figure) suit le même cheminement, depuis l'eau appliquée (l'eau « tombée du ciel ») jusqu'à l'eau de pluie transpirée par la culture. La part d'eau de pluie atteignant le sol et stockée dans la zone racinaire est appelée « pluie efficace ».

b) Nature et origine des pertes d'eau d'irrigation

1) Fuites dans les équipements à la parcelle

Les problèmes d'étanchéité ou de fuites dans les tuyaux d'amenée d'eau dans la parcelle sont susceptibles d'entraîner jusqu'à 5 à 10 % de pertes qui altèrent l'efficacité de distribution à la parcelle. Elles sont influencées par la vétusté du matériel et son mauvais entretien. Les tuyaux en aluminium posés en surface sont plus sujets à ces fuites que les canalisations en polyéthylène enterrées. En couverture intégrale, les fuites peuvent être nombreuses et de petit débit. Pour les enrouleurs et les pivots, il s'agit en général de fuites accidentelles, plus faciles à identifier. En goutte-à-goutte, les fuites par endommagement de gaines sont difficiles à repérer, encore plus lorsqu'elles sont enterrées.

2) Évaporation directe et dérive

Les pertes par évaporation directe dans l'air en aspersion représentent en général 5 % de l'eau appliquée lors d'une journée chaude d'été. Elles peuvent atteindre au maximum 15 % en condition de demande climatique extrême, aux heures les plus chaudes et ventées de la journée. Elles concernent peu les grosses gouttes, mais essentiellement les petites ($\phi < 1 \text{ mm}$), les très petites gouttes ($\phi < 150 \mu\text{m}$) étant susceptibles de s'évaporer entièrement. Dans un objectif d'économie d'eau, il est recommandé d'éviter d'irriguer durant la plage horaire 11-15 h, heure à laquelle la température et le rayonnement sont les plus élevés.

Les pertes par dérive sont dues à l'influence du vent sur les plus petites gouttes du jet d'aspersion qui dérivent hors de la zone ciblée. Elles sont quantitativement plus importantes que les pertes par évaporation directe. Afin de limiter ces pertes, l'aspersion est déconseillée en journées fortement ventées, de même que durant la plage horaire 12-18 h (vent thermique).

Pour donner un ordre de grandeur, sur un asperseur, la perte globale par évaporation et dérive combinées, durant les différentes périodes d'une journée d'été dans le Sud de la France, peut atteindre ponctuellement 20 %, ce qui représente 4 % du volume appliqué sur une période d'arrosage de 24 h, soit 13,5 % à l'échelle d'une saison culturale.

Les pertes par évaporation et dérive occasionnent une légère baisse de la température du couvert végétal, ainsi qu'une hausse de l'humidité relative de l'air, conduisant à une réduction passagère de

l'évapotranspiration de la culture. Néanmoins, cette réduction de l'évapotranspiration ne compense pas le volume d'eau évaporé et transporté qui représente donc une perte réelle.

3) Interception par la canopée

Une part de cette eau retourne au sol en s'écoulant le long des tiges, l'autre part, estimée entre 1,5 et 2,5 mm pour une culture de maïs après floraison, est finalement perdue par évaporation à partir de la surface foliaire.

4) Ruissellement

Le ruissellement est un effet de la microtopographie. Si le débit d'apport d'eau d'irrigation est supérieur aux capacités d'infiltration du sol, on observe le phénomène de flaquage. Dès que le sol est en pente, même très légère, l'eau ne pouvant pénétrer dans le sol est perdue par ruissellement. C'est le cas notamment lorsqu'une croûte de battance s'est constituée à la surface d'un sol limoneux.

Par ailleurs, l'énergie cinétique des gouttes peut provoquer l'érosion par impact direct (effet « splash ») et créer de la microtopographie donc du ruissellement. D'où l'importance d'éviter l'aspersion avec des gouttes à fortes énergies cinétiques (taille et vitesse élevées) sur les sols battants ou non couverts par la végétation, et d'adapter le débit d'irrigation aux caractéristiques du sol.

5) Drainage

Si les doses d'irrigation sont supérieures au volume que le sol peut retenir, l'excédent est perdu par drainage profond, sous la zone racinaire, et ne pourra plus être utilisé par la culture. Pour économiser de l'eau en irrigation, il est fondamental de bien connaître la réserve utile (RU) du sol et de tenir compte de la participation des pluies au remplissage de la RU. Les pertes par drainage peuvent être générales sur la parcelle si la dose d'apport global est excédentaire par rapport aux capacités de stockage du sol. Elles peuvent également être localisées en raison de l'hétérogénéité spatiale du sol de la parcelle et/ou de l'hétérogénéité de distribution due au matériel. À titre d'exemple, une étude menée en Espagne dans le bassin de l'Ebre sur 55 parcelles irriguées essentiellement par aspersion a estimé la valeur moyenne de pertes par drainage à 10 %.

6) Evapotranspiration des adventices

Les adventices, tout comme les plantes cultivées, consomment de l'eau et sont à l'origine de pertes d'eau d'irrigation. Inversement, les adventices peuvent créer un tapis végétal et ainsi limiter les pertes par évaporation du sol. Une gestion appropriée des adventices peut accroître significativement l'efficacité de l'irrigation.

7) Eau restant dans la zone racinaire après récolte

L'eau d'irrigation résiduelle dans la zone racinaire après la récolte est perdue pour la culture à l'échelle de la saison culturale. Elle pourrait éventuellement être réutilisée si une culture ultérieure était installée immédiatement après. Cependant, dans le cas du maïs, par exemple, l'eau d'irrigation résiduelle est réellement gaspillée, car le maïs suivant ne sera semé qu'au printemps et les pluies d'hiver suffisent en général à recharger la réserve du sol. La conduite de l'irrigation est le facteur déterminant pour éviter cette perte. Cependant, même dans le cadre d'une conduite optimisée, des orages imprévisibles de fin de saison peuvent rendre une irrigation inutile *a posteriori*.

8) Évaporation du sol

La part d'eau évaporée par le sol diminue au fur et à mesure que le taux de couverture par la canopée augmente. On estime entre 10 et 20 % la part d'eau évapotranspirée qui est évaporée en journée par le sol sous un couvert végétal complètement développé. L'irrigation localisée, en n'humidifiant qu'une partie restreinte du sol, limite considérablement l'évaporation. Le système de goutte-à-goutte enterré peut même supprimer totalement ces pertes. Des études mettent en évidence une économie d'eau consécutive à la réduction de l'évaporation du sol en goutte-à-goutte enterré par rapport au goutte-à-goutte de surface de 4-11 % ou 18-41 % de l'eau évapotranspirée dans une oliveiraie mature ou jeune respectivement.

9) Les conditions locales

- Climat
 - Température, rayonnement → Pertes par évaporation
 - Vent → Pertes par dérive
- Sol
 - Perméabilité, battance, pente → Pertes par ruissellement
 - Réserve utile → Pertes par drainage profond (sous la zone racinaire)
 - Variabilité spatiale entraînant une surirrigation de certaines zones → Pertes par ruissellement ou drainage

10) L'irrigation

- Technologie du système d'irrigation
 - Problèmes d'étanchéité ou de fuites dans les conduites d'amenée d'eau à la parcelle ou dans les équipements d'irrigation → Pertes par fuites
 - Taille et vitesse des gouttes en aspersion
 - Pertes par évaporation dans l'air (gouttes de $\varnothing < 500 \mu\text{m}$)
 - Pertes par dérive (gouttes de $\varnothing < 150 \mu\text{m}$)
 - Pertes par ruissellement
 - Système enterré / aérien → Pertes par évaporation du sol
 - Hétérogénéité de distribution
 - Pertes par ruissellement
 - Pertes par drainage
- Pratiques d'irrigation
 - Dates, horaires et doses des apports
 - Pertes par évaporation et dérive
 - Pertes par ruissellement
 - Pertes par drainage
 - Pertes par eau restant dans la zone racinaire après la récolte (perdue à l'échelle de la saison culturale)

11) La culture

- Stade de développement
 - Pertes par évaporation du sol
 - Pertes liées à l'interception et au stockage par la canopée.

12) Les pratiques culturales

- Date de semis, conditionnant la période de besoins en eau de la culture donc la période d'irrigation (semis tardif : irrigation tardive donc vraisemblablement en période de fortes chaleurs) → Pertes par évaporation dans l'air, pertes par évaporation du sol
- Gestion des adventices → Pertes par évapotranspiration des adventices, évaporation du sol
- Travail du sol → Pertes par ruissellement, drainage

c) Les solutions envisageables

Les besoins en eau des cultures varient en fonction des espèces végétales et des conditions climatiques. Cependant, les réduire sans ajuster les systèmes de culture entraînerait une baisse de la production. En revanche, il existe des pertes d'eau liées aux techniques d'irrigation utilisées qui peuvent être atténuées par l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau. Cette efficacité est devenue une préoccupation majeure des agriculteurs confrontés à des contraintes ou des restrictions de plus en plus fortes.

Solutions à explorer :

1) Matériel d'irrigation

Des économies d'eau peuvent être réalisées par le biais de changements d'équipement d'irrigation. On retrouve des systèmes d'aspersion (canon enrouleur, couverture intégrale, pivot, rampe) et des systèmes d'irrigation localisée (micro-aspersion, goutte-à-goutte de surface ou enterré). Une utilisation de systèmes d'irrigation goutte-à-goutte (enterré ou non), d'aspersion précise ou de micro-irrigation aiderait donc à réduire les pertes d'eau par évaporation et ruissellement.

Dans la section suivante (d), nous explorerons l'évaluation et le suivi des changements de systèmes d'irrigation, ainsi que les économies d'eau réalisables.

2) La maintenance des équipements

La maintenance des systèmes d'irrigation est l'une des mesures préventives phares contre le gaspillage de l'eau. Tout comme la robinetterie d'un foyer, les systèmes d'irrigation peuvent s'encrasser, rouiller, voire présenter des fuites. Une maintenance régulière, programmée, permet de minimiser les risques de fuites et de surconsommation. Adopter de bonnes habitudes, comme planifier la maintenance avant le début des saisons d'irrigation, contribue à réduire ces risques.

3) Outils de pilotage

Des économies d'eau peuvent également être générées par une amélioration du pilotage de l'irrigation. Encourager l'utilisation d'outils d'aide à la décision (OAD) pour le pilotage apparaît comme une des stratégies à soutenir par les politiques publiques. Les outils de pilotage et d'automatisation tels que les capteurs, les programmeurs et les logiciels sont des leviers importants pour économiser l'eau dans les pratiques agricoles. Par exemple, l'utilisation de capteurs de sol permet de mesurer l'humidité et d'activer l'irrigation uniquement lorsque c'est nécessaire.

Afin d'éviter tout gaspillage, il est envisageable d'ajuster le dimensionnement optimal du système d'irrigation, en le conditionnant différemment en fonction des conditions météorologiques tout au long des semaines. De plus, la planification de différentes puissances en fonction des parcelles du terrain offre une approche stratégique. Des dispositifs tels que des boîtiers de commande programmables reliés à des électrovannes, des capteurs météo et des capteurs d'humidité sont des éléments clés pour déterminer si un apport d'eau supplémentaire est nécessaire à une période donnée de la journée ou du mois.

4) Analyse et optimisation du terrain

Pour une gestion efficace de l'irrigation, il est crucial d'analyser et d'optimiser les caractéristiques du terrain. Cela implique de déterminer les propriétés d'absorption du sol, l'inclinaison de la parcelle, etc. En se basant sur les conditions existantes, l'objectif est de comprendre la quantité d'eau réellement nécessaire pour assurer une gestion optimale des récoltes tout au long des saisons, en ajustant l'horaire d'irrigation en fonction de l'évapotranspiration.

Des méthodes de conservation du sol, comme le labour minimal, peuvent être envisagées pour améliorer la capacité du sol à retenir l'eau. De plus, l'utilisation de cultures de couverture peut contribuer à réduire l'évaporation de l'eau du sol. Parallèlement, la plantation d'arbres et d'arbustes peut créer des zones tampons efficaces pour diminuer le ruissellement. Ces approches combinées favorisent une utilisation plus efficace de la ressource en eau, tout en préservant la qualité du sol.

5) Aménagements paysagers

Sur le plan de la gestion quantitative, les aménagements paysagers visent à augmenter la disponibilité en eau pour les cultures de manière stratégique. Un exemple concret serait l'aménagement de versants avec des banquettes ou des réseaux de talus, qui a pour objectif de restreindre le ruissellement et d'accroître la recharge en eau des sols. De même, l'installation de brise-vent est une pratique qui aide à minimiser l'évaporation de l'eau d'irrigation tout en assurant une répartition uniforme sur l'ensemble de la parcelle. Ces initiatives paysagères contribuent ainsi à une gestion plus efficiente de la ressource hydrique, favorisant des conditions optimales pour les cultures.

6) Choix des cultures

Le choix des cultures est crucial pour la préservation de la ressource en eau. Opter pour des espèces et variétés adaptées au climat et à la disponibilité d'eau est une décision clé. Par exemple, l'introduction de légumineuses en association avec d'autres espèces ou dans une rotation, ainsi que la mise en place de cultures intermédiaires agissant comme pièges à nitrates, contribuent à réduire les besoins en fertilisants azotés et à minimiser les risques de lixiviation de l'azote vers les eaux. Il est important de noter que ces choix peuvent potentiellement entraîner une baisse du rendement maximum atteignable ou nécessiter des ajustements significatifs dans les filières de production sur un territoire donné à long terme.

7) Récupération de l'eau de pluie

La récupération de l'eau de pluie offre une solution pratique sur de petites surfaces cultivées, éliminant la nécessité de transporter la ressource. Cette eau collectée peut être stockée pour une utilisation ultérieure, non seulement pour l'irrigation, mais aussi pour des besoins tels que l'abreuvement du bétail.

8) REUT

La Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) représente une approche novatrice et ambitieuse. Elle implique l'utilisation d'eaux usées, traitées ou non, rejetées par les stations d'épuration, les eaux pluviales urbaines ou les eaux résiduelles des industries. Ces eaux recyclées sont employées dans divers domaines tels que l'irrigation, l'arrosage d'espaces verts, les golfs, le nettoyage de voirie, etc.

Il existe deux formes d'irrigation liées à la REUT :

- La REUT indirecte, qui consiste à prélever l'eau dans un cours d'eau ou sa nappe alluviale, alors qu'à quelque distance en amont, une station d'épuration a rejeté les eaux usées après traitement. Les eaux traitées se diluent dans l'eau « naturelle ». À savoir qu'une REUT indirecte est déjà généralisée en été sur tous les cours d'eau en France, où la majorité de l'irrigation se fait par pompage en rivière ou nappe alluviale.
- La REUT directe, qui consiste à ne pas rejeter l'eau traitée dans une rivière après traitement, mais plutôt de la réinjecter directement dans un réseau pour un usage spécifique.

9) Stockage d'eau

Le stockage d'eau représente un levier crucial pour accroître les ressources disponibles en irrigation. En évitant les prélèvements directs dans les rivières ou les nappes pendant les périodes d'étiage, il offre une solution stratégique. Cependant, il est impératif que les retenues soient principalement alimentées par les eaux qui auraient naturellement ruisselé du bassin-versant lors des périodes pluvieuses, plutôt que par celles contribuant aux débits des nappes en été. Ce discernement garantit une utilisation responsable des réserves d'eau, préservant ainsi l'équilibre des écosystèmes aquatiques et des sources en saison sèche.

d) Évaluation et suivi des économies d'eau potentiellement réalisables

Les économies potentiellement réalisables peuvent être aisément estimées à partir des tableaux A et B.

Tableau A : Economies d'eau potentiellement réalisables par un changement de matériel d'irrigation

MARAICHAGE DE PLEIN CHAMP

Économie d'eau (%)	Nouveau		
	Ancien	Couverture intégrale	Mini-aspersion
Couverture intégrale	10	5 - 10*	5 - 15*
Mini-aspersion	-	10 - 20	10 - 30
Goutte-à-goutte de surface	-	-	10 - 20

* augmenter les valeurs hautes et basses des intervalles de +5 en région ventée

Tableau B : Economies d'eau potentiellement réalisables par l'acquisition et l'utilisation d'un matériel de pilotage (en comparaison d'une irrigation sans matériel de pilotage)

Tensiomètres Sondes capacitives	Tensiomètres + dendromètre	Cartographie de sol + logiciel
AUTRES GRANDES CULTURES		
15 - 40	-	20 - 35
ARBORICULTURE		
10 - 20	15 - 30	
MARAICHAGE DE PLEIN CHAMP		
15 - 40	-	

e) Agroécologie et disponibilité en eau

L'eau joue un rôle essentiel dans la production agricole, tant pour la croissance des cultures que pour l'abreuvement des animaux. L'irrigation devient cruciale pour assurer la sécurité de la production en cas de pénurie d'eau. Face à cette contrainte, une refonte du modèle et des pratiques agricoles s'impose.

L'agroécologie englobe diverses pratiques visant à rendre l'agriculture moins gourmande en eau, notamment en visant à capter et à conserver au maximum l'eau dans les sols.

Des éléments clés de cette approche incluent le paillage des sols, l'apport de matières organiques, la réduction du travail du sol, la diversification des cultures, l'agroforesterie, la plantation de haies, et la restauration des zones humides. En amont de ces changements pratiques, la sélection de variétés de cultures moins exigeantes vient compléter le tableau.

Des expérimentations réussies font déjà leurs preuves sur le terrain : Sur le bassin Adour-Garonne, le programme BAG'AGES, coordonné par INRAE (période 2016-2021) et réalisé en collaboration avec 20 partenaires de la recherche, du développement agricole et 60 agriculteurs a déjà mis en évidence des modifications fortes en termes de capacité d'infiltration des sols grâce aux pratiques agroécologiques (notamment par l'absence de travail du sol, notamment labour, et la mise en place de cultures intermédiaires). Les capacités d'infiltration 2 à 8 fois supérieures et plus stables dans le temps par rapport aux sols labourés. De plus, l'introduction de cultures intermédiaires a réduit le drainage moyen de 30 mm, tout en maintenant des niveaux de rentabilité équivalents à ceux des pratiques conventionnelles.

a) Irrigation nocturne et irrigation automatisée

Face aux fortes chaleurs estivales, l'irrigation nocturne se développe de plus en plus en maraîchage. En complément, l'irrigation automatisée permet d'optimiser l'apport en eau en fonction des besoins réels des cultures. Voici un tour d'horizon des avantages et des limites de ces pratiques.

Irrigation nocturne

Avantages

- Réduction de l'évaporation : Les températures plus basses et l'absence de soleil limitent les pertes d'eau par évaporation, optimisant ainsi l'efficacité de l'irrigation.
- Meilleure absorption par les plantes : L'humidité reste disponible plus longtemps dans le sol, permettant aux plantes de mieux l'absorber.
- Moindre impact du vent : Le vent est souvent plus faible la nuit, ce qui réduit la dérive de l'eau (notamment en aspersion).
- Diminution des coûts énergétiques : Dans certains secteurs, l'électricité pour le pompage est moins chère la nuit (tarifs heures creuses).
- Accessibilité et réglementation : En période de sécheresse, l'irrigation nocturne est peut soumise à des restrictions.

Limites et points de vigilance

- Surveillance plus complexe : En cas de problème (bouchage de goutteurs, fuite, panne de pompe), les interventions sont plus difficiles la nuit.
- Risque de maladies fongiques : Une humidité prolongée peut favoriser l'apparition de champignons comme le mildiou ou le botrytis.
- Nécessité d'adaptation : La mise en place de cette pratique demande un temps d'expérimentation pour l'ajuster aux cultures et aux contraintes techniques.

Irrigation automatisée

Cette pratique peut fonctionner avec un pilotage basé sur des capteurs et sondes mesurant l'humidité du sol pour adapter les apports en temps réel, une programmation horaire permettant d'irriguer à des moments précis (souvent tôt le matin ou la nuit) ou encore via un déclenchement manuel à distance selon les conditions météorologiques et les besoins des cultures.

Avantages

- Optimisation de l'eau : L'automatisation permet d'adapter les apports en fonction des besoins réels des cultures, associée à des capteurs d'humidité, elle évite les excès et les manques d'eau.
- Gain de temps et confort : Moins de travail manuel et une gestion facilitée, notamment pour les exploitations diversifiées qui nécessitent des arrosages différenciés.
- Irrigation au bon moment : Possibilité d'arroser aux heures optimales (tôt le matin ou la nuit), ce qui limite l'évaporation et améliore l'efficacité.
- Réduction des coûts énergétiques et en main-d'œuvre : Moins d'interventions humaines et une utilisation plus efficace de l'électricité si couplée à des programmations en heures creuses.

Limites et points de vigilance

- Coût initial élevé : L'installation (sondes, électrovannes, programmateurs, voire pilotage à distance) peut représenter un coût élevé.
- Maintenance et technicité : Nécessite un bon paramétrage et un suivi régulier pour éviter les dysfonctionnements.
- Adaptation au type de culture : Plus adapté aux cultures nécessitant un pilotage fin (salades, tomates, fraises...) qu'aux grandes cultures maraîchères en plein champ.
- Dépendance à l'électricité : En cas de coupure de courant, le système devient inopérant et peut perturber l'irrigation.

Pour le maraîchage varois, l'irrigation nocturne et l'irrigation automatisée, bien que novatrices, elles semblent être de bons leviers d'adaptation face au changement climatique et aux tensions sur la ressource en eau. Le retour sur investissement dépend de la taille de l'exploitation, mais des aides existent pour ce type de pratique (Agence de l'Eau, FEADER, FranceAgriMer).

Bibliographie et liens utiles

- [Eau et agriculture | INRAE](#)
- [L'eau en milieu agricole Outils et méthodes pour une gestion intégrée et territoriale | INRAE](#)
- [Une plateforme pour optimiser l'irrigation de la prise d'eau jusqu'à la plante | INRAE](#)
- [Irrigation : un outil pour évaluer et encourager les économies d'eau | INRAE](#)
- [Gestion de l'eau en agriculture | AIEA \(iaea.org\)](#)
- [Plan Eau : l'agriculture et l'agroalimentaire prêts à s'engager pour une gestion collective et durable de l'eau - Chambres d'agriculture France \(chambres-agriculture.fr\)](#)
- [L'eau une ressource à préserver - Chambres d'agriculture France \(chambres-agriculture.fr\)](#)
- [Comment économiser l'eau en agriculture ? Les conseils \(conso.eco\)](#)
- [rapport de m. philippe martin sur la gestion quantitative de leau en agriculture - 2013.pdf \(snfsu.org\)](#)
- [Eau et agriculture : problématiques actuelles | Cairn.info](#)
- [De l'eau agricole à l'eau environnementale : Résistance et adaptation aux nouveaux enjeux de partage de l'eau en Méditerranée - Éditions Quae - Torrossa](#)
- https://reseau-eau.educagri.fr/files/fichierRessource1_rapportCGAAER_irrigation.pdf
- https://agritrop.cirad.fr/574937/1/document_574937.pdf
- [EvaluationDesEconomiesDeauALaParcelleRe_fichierRessource1_rapport_efficience_irrigation.pdf \(educagri.fr\)](#)
- [Eau et agriculture dans l'espace méditerranéen - Persée \(persee.fr\)](#)
- [Économiser l'eau pour l'irrigation par les changements de pratiques agricoles | Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire](#)
- [ORBi: Référence détaillée \(uliege.be\)](#)



L'activité « Produits de la Ferme-Bienvenue à la Ferme » a pour but de promouvoir la vente par les agriculteurs des produits de leur exploitation ayant une spécificité fermière.

Les produits fermiers de l'exploitation sont :

- ✓ Les produits bruts non transformés provenant exclusivement de la ferme
- ✓ Les produits transformés de la ferme dont :
 - L'ingrédient principal caractéristique du produit provient exclusivement de l'exploitation ;
 - Les ingrédients secondaires proviennent eux aussi dans la mesure du possible de la ferme ou d'une autre ferme ;
 - La traçabilité de tous les ingrédients est garantie ;

- Le recours aux additifs, arômes de synthèse et auxiliaires technologiques est évité au maximum ;

- La transformation est effectuée par le producteur dans son atelier à la ferme ou dans un atelier collectif (si garantie de récupérer ses propres produits sans mélange avec ceux de d'autres exploitations) ou sous sa responsabilité par un prestataire dans la mesure où celui-ci garanti l'utilisation exclusive des produits de la ferme, la traçabilité des autres ingrédients et fourni la recette.

ORIGINE ET TRANSFORMATION DES PRODUITS

L'adhérent doit commercialiser majoritairement des produits fermiers issus de son exploitation.

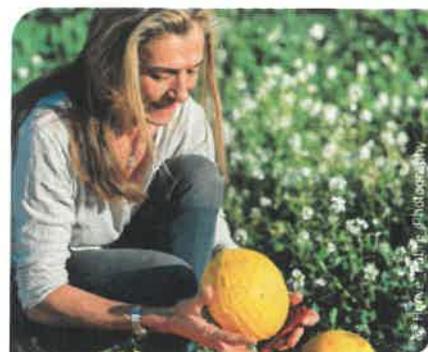
Ces produits doivent représenter au moins 51% du chiffre d'affaires total des produits finis vendus en circuits courts.

Les autres produits autorisés à la vente représentant au maximum 49% du chiffre d'affaires doivent être :

- ✓ Des produits transformés par l'exploitation ne pouvant pas être agréés (matières premières issues ou mélangées à celles d'autres exploitations) ;
- ✓ Des produits d'une autre exploitation de Métropole ou d'Outremer ;
- ✓ Des produits non-disponibles en France mais issus du commerce équitable ;

- ✓ Des produits artisanaux et alimentaires ou non-alimentaires locaux ;
- ✓ Des produits issus de coopératives ou autres formes de transformation collective ;
- ✓ Fruits et légumes uniquement, en achat-revente s'ils proviennent de fermes proches et respectent la saisonnalité.

Ces produits ne peuvent pas porter le logo « Bienvenue à la ferme » et doivent être différenciés des produits de la ferme. Dans le point de vente, ces produits doivent être séparés visuellement et physiquement des produits « Bienvenue à la ferme »



RENTABILITÉ ET TEMPS DE TRAVAIL

Les produits fermiers permettent d'apporter de la valeur ajoutée à la production de l'exploitation par la maîtrise de la transformation ou de la commercialisation. Ils requièrent cependant généralement un surplus de temps de travail. En effet, la vente à la ferme, recommandée au sein de cette formule nécessite une présence de l'agriculteur durant les heures d'ouverture.

La présence sur les marchés demande quelques heures de préparation en plus du temps de présence, tandis que l'utilisation de points de vente collectifs demande un investissement par semaine qui dépend du volume d'activité et du règlement du point de vente.

Calcul du taux d'Auto-Approvisionnement

$$\text{Taux} = \frac{\text{Valeur des produits de l'exploitation}}{\text{Valeur des produits de l'exploitation} + \text{Valeur des ingrédients principaux de l'extérieur}}$$



COMMERCIALISATION DES PRODUITS

L'adhérent commercialise en circuits courts tout ou une partie de sa production (via un magasin à la ferme, des marchés, en livraison, magasins de producteurs...).

Les réglementations d'étiquetage doivent être respectées. Pour les produits non transformés, l'origine doit être portée à connaissance du consommateur. Afin d'éviter tout risque de tromperie, les produits fermiers et non fermiers de l'exploitation, comme ceux de l'achat-revente doivent être clairement distingués. Le logo Bienvenue à la ferme est utilisé uniquement pour les produits fermiers de l'exploitation.

Vente sur le domaine public

Est considéré comme vente sur le domaine public aussi bien l'installation de planches et de tréteaux que l'étalage ou la vente directement à partir d'un véhicule à l'arrêt.

Vente sur un terrain privé

L'agriculteur peut vendre sur un terrain privé, à proximité d'une route, il devra alors faire attention à la réglementation concernant l'affichage et la circulation.

Il devra aussi se référer au règlement d'urbanisme de sa commune.

La déclaration CERFA 13984 est obligatoire quel que soit le type de vente. Une déclaration spécifique est à remplir pour la vente d'œufs. La



publicité de la vente directe en bord de route est soumise à la fois :

- ✓ à la réglementation générale des enseignes, et pré enseignes ;
- ✓ à la réglementation prévue pour la sécurité routière : protection de la signalisation routière, des usagers de la route et du domaine routier.

Il existe différentes possibilités pour signaler son activité en bord de route : pré-enseignes dérogatoires, panneaux réglementaires CE, systèmes de Signalisation d'Information Locale (SIL) mis en place par les collectivités locales.

Un véhicule peut afficher une publicité, mais il doit stationner ou circuler régulièrement et ne doit pas être conçu pour servir exclusivement de support publicitaire ou avoir un aménagement spécifique modifiant ses caractéristiques essentielles.

“ L'accueil de la clientèle sur la ferme et en dehors doit être personnalisé. L'agriculteur doit s'assurer que celui-ci soit de qualité et permette un échange privilégié avec la clientèle sur les pratiques agricoles et les modes d'élaboration des produits disponibles à la vente. ”



LES AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR

L'accès à l'exploitation doit être facilité par une signalisation efficace, propre, en bon état et conforme à la réglementation en vigueur. Le parking est adapté à l'usage, facilement accessible et si possible avec un accès éclairé.

La ferme et ses abords sont propres et accueillants, et dans la mesure du possible respectent le caractère architectural du pays pour s'insérer au mieux dans leur environnement. Les modalités de visite (période d'ouverture, horaires, visites sur rendez-vous) doivent être affichées clairement à l'extérieur.

Le panneau d'agrément « Bienvenue à la ferme » doit être apposé à l'entrée de la ferme.

LES SERVICES À CONTACTER

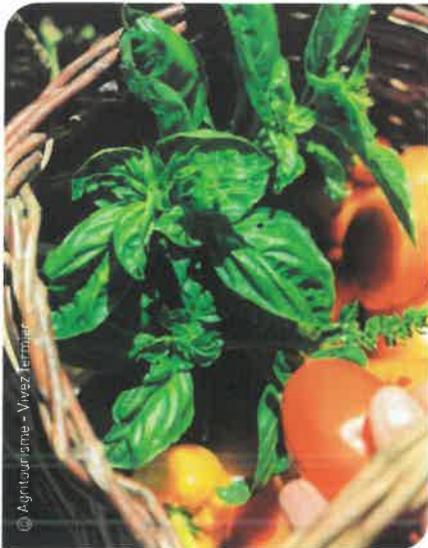
En plus du conseiller de la Chambre d'Agriculture départementale, il est conseillé de prendre contact avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) concernant les aspects sanitaires et l'hygiène alimentaire ainsi que l'information du consommateur (règles d'étiquetage, affichage des prix). Il pourra également être utile de contacter la mairie (service urbanisme) et les services de l'équipement de la direction départementale des Territoires, pour la gestion de l'espace public communal et la signalétique. Si un point de vente à la ferme est créé, l'agriculteur devra prendre contact avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).



www.bienvenue-a-la-ferme.com/paca

[BienvenuealafermePACA](https://www.facebook.com/BienvenuealafermePACA)





La distribution de paniers consiste à proposer aux consommateurs des paniers de fruits et légumes avec ou sans abonnement. Chaque semaine, un producteur/groupement de producteurs est présent dans un espace identifié sur le domaine public ou au sein d'une entreprise.

À des horaires fixes déterminés à l'avance (par exemple entre 17h et 19h), le producteur vend des paniers composés des fruits et légumes de saison issus de son exploitation, avec la possibilité d'ajouter de temps en temps des produits spécifiques (miel, huile...).

Chaque semaine, le consommateur peut réserver son panier par sms, téléphone ou internet selon l'organisation retenue par le producteur et venir le payer et le retirer sur place.

Ce mode de commercialisation contribue à sensibiliser le grand public à la saisonnalité des produits et aux bienfaits d'une alimentation saine et équilibrée. Il permet l'accès à une gamme étendue de produits locaux, frais et de qualité à une clientèle qui habituellement n'a pas le temps ou la disponibilité pour faire des achats en direct chez le producteur.

LES PRÉREQUIS INDISPENSABLES

L'agriculteur doit avoir une bonne capacité d'organisation personnelle et/ou collective pour assurer la préparation et la livraison des commandes en temps et en heure.

L'agriculteur doit définir précisément un **cahier des charges** concernant le contenu, le volume des paniers proposés et les éventuels produits additionnels autorisés.

Le lieu de distribution est stratégique :

- ✓ En centre-ville, où la demande est importante, notamment en complément des horaires d'ouverture des commerces de bouche ou dans un commerce en accord avec celui-ci ;
- ✓ Sur une place accueillant régulièrement un marché ou dans une zone commerciale ;



- ✓ Sur un "point de rencontre" propice pour favoriser la convivialité et les échanges entre les habitués et les agriculteurs (quand ils viennent assurer la distribution des commandes) ;
- ✓ Sur un espace de distribution, couvert ou non, localisé idéalement sur un axe routier fréquenté avec des places de parking à proximité ou des espaces permettant de proposer le court stationnement.

*“ Bien choisir
son lieu de distribution
fait partie d'une stratégie
gagnante ”*

Les + à prévoir ou prendre en compte

Un outil informatique type "boutique en ligne" peut se révéler pratique pour les réservations de paniers.

Un système de consignes peut être proposé afin que les clients viennent uniquement avec leur cabas.

Les modalités de paiement doivent être affichées et si possible diffusées à l'avance aux clients.



LA DISTRIBUTION DE PANIERS



LES POINTS POSITIFS / POINTS DE VIGILANCE

Points positifs :

- ✓ Garantit au(x) producteur(s) une rentrée d'argent complémentaire toute l'année ;
- ✓ Valorise les produits et le travail des agriculteurs ;
- ✓ Renforce les contacts entre consommateurs et producteurs ;
- ✓ Réduit les distances de transport ;
- ✓ Réduit les emballages.

Points de vigilance :

- ✓ Ne permet pas au consommateur de choisir ses produits, les paniers étant constitués à l'avance avec des produits de saison (risque de provoquer une lassitude) ;
- ✓ Demande au(x) producteur(s) de fournir des efforts pour renouveler son offre dans la mesure de ses possibilités ;
- ✓ Demande au(x) producteurs(s) de laisser l'emplacement mis à sa disposition dans l'état de propreté dans lequel il a été trouvé (l'évacuation des déchets sera de sa responsabilité) ;
- ✓ Demande au(x) producteur(s) d'avoir une autorisation de vente sur le domaine public.



RENTABILITÉ ET TEMPS DE TRAVAIL

Il faut un minimum de ventes pour que le projet soit viable, s'il y a peu de commandes, un producteur ne sera pas motivé pour se déplacer.

Selon les projets, la distance de déplacement et les moments de l'année, on peut estimer le seuil minimum de rentabilité entre 20 et 40 paniers par semaine.

Les investissements varient en fonction du projet :

- ✓ site d'implantation : en général sur le domaine public, peu de frais d'aménagement à prévoir ;
- ✓ frais de communication (variable en fonction de la couverture souhaitée) : réalisation d'un visuel ; site internet, réseaux sociaux, fourniture de cabas publicitaires...
- ✓ la collectivité peut demander le règlement d'un droit d'occupation de l'emplacement.

“Faire les bons choix en amont”

LES SERVICES À CONTACTER

En plus du conseiller de la Chambre d'Agriculture départementale concernant les formations et les conditions particulières de l'activité, il est conseillé de prendre contact avec sa mairie, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), la Police Municipale pour les demandes de licence.



www.bienvenue-a-la-ferme.com/paca

BienvenuealafermePACA





Un magasin de producteurs doit répondre à la LOI n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation : « Dans une optique de valorisation de leur exploitation et de leur terroir, les producteurs agricoles locaux peuvent se réunir dans des magasins de producteurs afin de commercialiser leurs produits dans le cadre d'un circuit court organisé à l'attention des consommateurs. »

Ils ne peuvent y proposer que des produits de leur propre production, qu'elle soit brute ou transformée. Ces produits doivent représenter en valeur au moins 70 % du chiffre d'affaires total de ce point de vente.

Pour les produits transformés ou non, non issus du groupement, les producteurs peuvent uniquement s'approvisionner directement auprès

d'autres agriculteurs, y compris organisés en coopératives, ou auprès d'artisans de l'alimentation, et doivent afficher clairement l'identité de ceux-ci et l'origine du produit.

Ainsi un magasin de producteurs doit être tenu par des exploitants agricoles, mais la présence à la vente n'est pas forcément obligatoire.

LES GRANDS PRINCIPES

- ✓ Un magasin de producteurs doit proposer des **produits variés** permettant de s'approvisionner sur les produits de consommation courante et de qualité fermière.
- ✓ Selon la taille et les produits vendus, **ces magasins peuvent être ouverts sur des demi-journées ou journées entières**. Il est important qu'ils restent ouverts plusieurs jours durant la semaine et que les horaires d'ouverture proposés soient strictement respectés.
- ✓ Le terme « **drive** » suggère **nécessairement que le service a été organisé** pour proposer le chargement de la commande dans le coffre de la voiture (zone de stationnement et de chargement), et qu'une commande a été effectuée en amont.

LES PRÉREQUIS INDISPENSABLES

Groupe d'agriculteurs habitué à travailler ensemble ou s'engageant à moyen ou long terme à s'associer pour un projet commun.

- ✓ Organiser les exploitations pour qu'elles alimentent en volume et en qualité le point de vente de manière régulière.
- ✓ Espace couvert aux normes ERP (surface de vente de 60 m² minimum), fermant à clé et possédant eau, électricité, avec moyens de réfrigération ; localisé idéalement sur un axe routier fréquenté, zone touristique ou dans une zone

commerciale ou au centre-ville.

- ✓ Places de parking à proximité (10 minimum).
- ✓ Un outil informatique de gestion de la boutique est à prévoir ainsi qu'une caisse enregistreuse pouvant séparer les fournisseurs.
- ✓ Si service de pré-commande, nécessité d'une bonne capacité d'organisation personnelle et collective pour assurer la préparation et la livraison des commandes en temps et en heure.



Les + à prévoir ou prendre en compte

Nécessité d'un accès internet et d'un terminal de CB

Étiquetage et PLV détaillant l'origine des produits, le prix au kg, des informations sur les agriculteurs (ex : label, commune, histoire et projet du producteur)

Disposer de 2 zones de stockage, l'une réfrigérée, l'autre pour les produits secs à bien dimensionner, accès adapté à la livraison des producteurs



La circulaire interministérielle du 5 avril 2001 définit la ferme pédagogique : structure présentant des animaux d'élevage ou des cultures, accueillant régulièrement des enfants ou des jeunes dans le cadre scolaire ou extra-scolaire afin de les mettre en contact avec la réalité du monde agricole. Cette définition reste très large et permet à des structures commerciales et associatives de se revendiquer ferme pédagogique même si elles ne sont pas agricoles et n'ont pas ou peu de production agricole.

Dans le cahier des charges Vivez fermier Bienvenue à la ferme, il doit s'agir d'une exploitation agricole gérée par un agriculteur répondant aux conditions d'affiliation au régime social agricole (cotisant à l'AMEXA). L'agriculteur propose alors des activités pédagogiques qui mettent en valeur le fonctionnement de son exploitation, en lien avec son environnement dans le cadre d'un projet discuté avec les enseignants ou les animateurs encadrant le groupe.

La ferme pédagogique ne peut fonctionner sans la présence active de l'agriculteur ou de son conjoint collaborateur.

La ferme pédagogique, quelle que soit sa forme juridique, est un outil au service de la pédagogie active. Pour cela, la visite à la ferme se prépare et est le fruit d'une collaboration entre l'instituteur ou l'éducateur et le fermier sur un thème précis, faisant référence au projet pédagogique de la classe, de l'établissement ou du centre de loisirs. Ainsi, le déplacement sur une ferme est un moyen d'atteindre des objectifs scolaires ou éducatifs. L'idée est de se servir du support de la ferme et de son environnement pour amorcer, illustrer ou étayer les savoirs que les enfants construisent en classe ou autre établissement en utilisant une pédagogie active.

Goûter à la ferme

Un goûter peut être servi aux enfants. Il est recommandé que les produits soient issus de la ferme ou bien de producteurs locaux adhérents à Bienvenue à la Ferme. Il pourrait également s'agir de produits du terroir ou faits maison.

Une assurance « intoxication alimentaire » est alors indispensable.



L'ACCUEIL ET LA PÉDAGOGIE

L'agriculteur propose des activités pédagogiques variées (sensorielles, scientifiques, créatives...) dans le cadre d'un projet travaillé avec les enseignants ou les animateurs du groupe. En effet, ils déterminent ensemble, lors d'un entretien préalable, l'organisation de la visite et les activités pratiquées afin de valoriser au mieux l'intérêt pédagogique de la sortie. L'exploitant doit bâtir, avec l'enseignant, un programme adapté au public qu'il reçoit, en particulier avec les scolaires.

Les activités éducatives s'appuient sur les activités agricoles permettant :

- ✓ D'illustrer l'organisation du travail des agriculteurs, les enjeux et les contraintes du monde rural et agricole, la notion de filière et la qualité des produits et de l'alimentation ;
- ✓ D'appréhender les relations ville-

campagne, notamment à la lumière des liens qui existent dans les domaines économiques, sociaux, culturels et environnementaux ;

- ✓ De sensibiliser à l'environnement, au développement local ;
- ✓ De responsabiliser l'individu dans son comportement pour mieux respecter le vivant.

Pour cela, l'exploitant doit s'appuyer sur des supports pédagogiques (panneaux, diaporamas, vidéos, maquettes, exercices...). Il permet au jeune public d'approcher les animaux en respectant les règles de sécurité. Il est invité à donner aux visiteurs un ou plusieurs « témoins » de visite (épis, graines, plumes, productions agricoles...). L'agriculteur exige que les groupes aient le nombre d'accompagnateurs requis par la réglementation.

RENTABILITÉ ET TEMPS DE TRAVAIL

Il est important de ne pas sous-estimer la charge de travail qu'implique la ferme pédagogique.

Le temps de travail est évalué à presque 10 heures en moyenne par groupe accueilli. Le chiffre d'affaires réalisé, quant à lui, est très variable en fonction d'une ferme à l'autre et des animations prévues.

“ L'agriculteur propose des activités pédagogiques variées dans le cadre d'un projet travaillé avec les enseignants ou les animateurs ”



LES AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR

L'accès à la ferme pédagogique doit être facilité par une signalisation autorisée par la réglementation, propre et en bon état. Le parking doit être adapté à l'usage, facilement accessible et, si possible, avec un accès éclairé. Il doit pouvoir accueillir un car et disposer d'un espace de manœuvre suffisant.

La ferme et ses abords doivent être tenus propres et accueillants.

La ferme pédagogique doit pouvoir offrir :

- ✓ Une salle pour accueillir les groupes (chauffée) ;

- ✓ Un point d'eau potable ;
- ✓ Un bloc sanitaire (W.-C. et lavabo).

L'agriculteur doit disposer d'une trousse à pharmacie pour les soins d'urgence (trousse homologuée vendue en pharmacie ou en grande surface).

Il se conforme aux textes législatifs et réglementaires en vigueur, notamment en matière sociale, sanitaire, vétérinaire et de sécurité, en fonction du type d'accueil pratiqué et de la réglementation ERP.

Il affiche et explique les règles de sécurité aux groupes qu'il reçoit.



“ S'informer sur les normes ERP pour plus de détails ”

CADRE RÉGLEMENTAIRE ET RECOMMANDATIONS

Il est conseillé d'informer la mairie de sa commune par courrier avec récépissé de dépôt de la mise en place de l'activité de ferme pédagogique.

Il peut être intéressant de se renseigner auprès des rectorats d'académies pour connaître s'il existe, au niveau départemental, un agrément académique dont la ferme pédagogique pourrait se prévaloir.

En effet, elle propose des activités éducatives complémentaires aux enseignements dans le respect des projets d'école et d'établissement. Auquel cas, cet agrément permettrait de garantir que la ferme respecte les principes de l'enseignement public.



Il est obligatoire de souscrire à une assurance responsabilité civile professionnelle afin de couvrir l'activité d'accueil de public à titre onéreux.

LES ACTIVITÉS POSSIBLES

En fonction des productions exercées sur la ferme, des activités très variées peuvent y être proposées :

- ✓ Visite de la ferme (possibilité de créer des fiches, des panneaux explicatifs...);
- ✓ La découverte des animaux : informations sur leur alimentation, leur mode de vie...
- ✓ Découverte des champs et pâturages : apprendre à différencier la paille du foin, l'orge du blé, à quoi ils servent...
- ✓ La découverte des végétaux : connaissance des plantes sauvages comestibles, apprendre le cycle de vie des plantes...

“ Laissez parler votre créativité ! ”

LES SERVICES À CONTACTER

En plus du conseiller de la Chambre d'Agriculture départementale, l'exploitant doit prendre contact avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités (DDETS), de la protection des populations (DDCSPP) et l'inspection académique si besoin.



www.bienvenue-a-la-ferme.com/paca

BienvenuealafermePACA





La ferme de découverte « Bienvenue à la Ferme » est une exploitation agricole ayant une activité effective de productions animales ou végétales, proposant d'accueillir des personnes de tous âges (en famille, en groupe ou individuellement) afin de leur faire découvrir l'exploitation et son environnement. L'objectif est de valoriser le métier d'agriculteur, de partager sa passion tout en diversifiant son activité et en augmentant son revenu (par le biais des entrées payantes et/ou la vente des produits de la ferme).

L'ACCUEIL DE LA CLIENTÈLE

Les lieux d'accueil se situent dans les bâtiments de la ferme ou à proximité immédiate.

Quelles formes peut prendre cette activité de découverte ?

- ✓ Une visite animée par l'agriculteur, un animateur nature...
- ✓ Une visite en autonomie avec des pancartes, vidéos, audios...
- ✓ Une visite complétée par des ateliers ludiques, de création, de transformation...
- ✓ Une visite sous forme de balade contée, de jeu de piste...

Quels sujets doit-elle concerner ?

- ✓ La ferme et son environnement
- ✓ Les modes de culture et/ou d'élevage en fonction de la ou des production(s) de l'exploitation
- ✓ La découverte des cinq sens
- ✓ La découverte des interrelations entre les humains, les animaux et les végétaux
- ✓ La découverte du milieu rural et la compréhension des relations villes-campagnes
- ✓ Le partage et la transmission des savoirs et savoir-faire
- ✓ La visite vise à mettre le public en situation d'observation et de découverte, notamment des activités de production agricole

Quels outils de communication prévoir ?

- ✓ Une présentation de sa ferme, de son fonctionnement, ses productions et leur commercialisation



- ✓ Une présentation des activités proposées et des moyens de les mettre en œuvre (matériels, supports...)
- ✓ Une présentation de ses projets professionnels et motivations personnelles

“ Une visite unique, propre à chaque ferme ”

Pour accueillir le public sereinement, il est important en amont de :

- ✓ Définir les activités qui seront réalisées lors de la visite
- ✓ Définir une durée (cela peut aller de 1 heure à quelques heures, une ½ journée, voire même une journée)
- ✓ Définir des jours et horaires d'ouverture
- ✓ Définir le tarif ou la gratuité de la visite
- ✓ Définir un effectif de visiteurs adapté
- ✓ Prévoir qui effectuera la visite : l'agriculteur ou un membre de sa famille, sous conditions de maîtriser

les productions et de bénéficier d'une couverture sociale MSA

- ✓ Anticiper et rendre inaccessibles les engins, matériel agricoles et « lieux à risque »

Les assurances à avoir :

- ✓ Une couverture responsabilité civile relative à l'accueil et aux prestations associées. Lorsque les activités ont lieu hors de l'exploitation, celles-ci répondent aux mêmes exigences de qualité et de sécurité que celles pratiquées sur la ferme

Goûter à la ferme

Pour compléter la visite, une collation peut également être proposée sous la forme d'un « Goûter à la ferme » qui devra mettre en valeur les productions dans le respect des normes sanitaires.

Une assurance « intoxication alimentaire » en cas de consommation de produits sur place



LES AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR

L'accès à la ferme de découverte doit être facilité par une signalisation autorisée par la réglementation, propre et en bon état. Le parking doit être adapté à l'usage, facilement accessible et, si possible, avec un accès éclairé.

La ferme et ses abords doivent être tenus propres et accueillants.

Il se conforme aux textes législatifs et réglementaires en vigueur, notamment en matière sociale, sanitaire, vétérinaire et de sécurité, en fonction du type d'accueil pratiqué.

Il affiche et explique les règles de sécurité aux visiteurs qu'il reçoit.

L'idéal est de pouvoir offrir :

- ✓ Un lieu de repli en cas d'intempéries
- ✓ Un point d'eau potable
- ✓ Un bloc sanitaire

L'agriculteur doit disposer d'une trousse à pharmacie pour les soins d'urgence (trousse homologuée vendue en pharmacie ou en grande surface).



LES SERVICES À CONTACTER

En plus du conseiller de la Chambre d'Agriculture départementale, l'exploitant doit prendre contact avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), la Direction Départementale de l'Emploi, du travail, des solidarités (DDETS) et de la protection des populations (DDCSPP).

RENTABILITÉ ET TEMPS DE TRAVAIL

En plus de favoriser la transmission d'informations relatives à la ferme et au métier d'agriculteur par un moyen ludique, ces visites représentent également un excellent moyen de favoriser la vente de produits fermiers de l'exploitation et de dégager un complément de revenus si le niveau de fréquentation le permet.

Le temps de travail à consacrer à cette activité varie en fonction des périodes et s'adapte aux contraintes de l'agriculteur. Toutefois, il faut prévoir une disponibilité importante pour les visites et leur promotion.

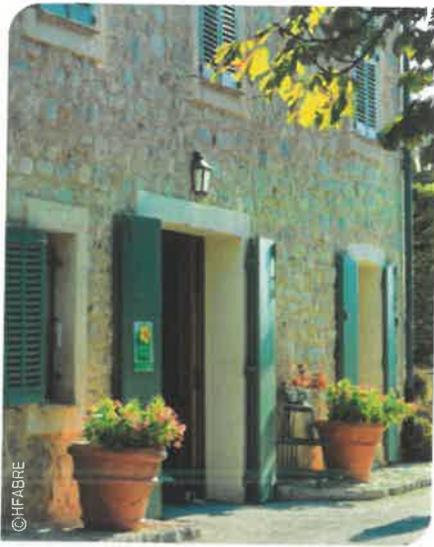
LES ACTIVITÉS POSSIBLES

En fonction des productions exercées sur la ferme et des supports proposés, des activités très variées peuvent y être proposées :

- ✓ La découverte des animaux : moments câlins, biberonnage, découverte de leur mode de vie...
- ✓ La découverte des végétaux : faire des semences, observer le cycle de vie de la plante en fonction de la saison...
- ✓ Visite sur les pâturages, mini-transhumance...
- ✓ Atelier de transformation des produits : moudre le blé, fabriquer du fromage...

“ La règle : la visite doit être ludique et rester un loisir à la différence de la ferme pédagogique qui, elle, doit proposer un programme pédagogique adapté au niveau scolaire. ”





La ferme auberge est un lieu de restauration, aménagé sur une exploitation agricole en activité, dont l'offre est préparée à partir des produits de la ferme. Elle fonctionne avec la présence active du fermier aubergiste ou d'un membre de sa famille travaillant sur l'exploitation.

En raison d'une contrainte d'auto-approvisionnement (+51%) avec les produits de la ferme, les exploitations qui se lancent dans une activité de ferme auberge possèdent des productions agricoles diversifiées. Cela permet de rester, juridiquement et socialement, dans un prolongement de l'activité agricole. En cas de non-respect, l'activité sera purement commerciale. Les fermes auberges permettent de renforcer ou

valoriser une offre touristique existante, dégager un revenu supplémentaire, diversifier l'activité, rechercher une meilleure valorisation des produits de l'exploitation, valoriser le patrimoine bâti dans un projet de rénovation. La ferme auberge est plafonnée à la capacité de production de l'exploitation, de la superficie de la structure ainsi que de sa main-d'œuvre disponible.

MENUS ET PRODUITS

Les menus et les cartes s'appuient sur des recettes locales ou régionales valorisant les productions de la ferme, les savoir-faire culinaires et la capacité créative et novatrice du fermier aubergiste.

Les ingrédients principaux du menu doivent être de qualité fermière et d'origine locale. Les produits traditionnels de fournisseurs régionaux pourront exceptionnellement être autorisés. La qualité fermière se définit par l'élaboration selon un mode de production non industriel, par un agriculteur qui est responsable de son produit et en assure la maîtrise, le suivi et la traçabilité à tous les stades de production, transformation et commercialisation.

Il est recommandé de servir des ingrédients secondaires de qualité fermière ou sous signe officiel de qualité. L'origine des produits doit être portée à la connaissance de la clientèle et les mouvements des marchandises consignés.

Composition des menus

Les produits entrant dans la composition des menus doivent provenir majoritairement de l'exploitation agricole support de la ferme auberge. Le taux d'auto-approvisionnement à respecter est de 51% minimum en valeur en moyenne sur l'année.

Les vins et boissons sont pris en compte dans le taux d'auto-approvisionnement s'ils sont produits, élevés ou transformés sur l'exploitation. Toute boisson de type industriel est à éviter et il est recommandé de servir des boissons de qualité fermière.

Les desserts doivent tous être de fabrication « maison », y compris les pâtes et fonds de tarte, mais peuvent être élaborés à base de produits non fermiers (chocolat...).

“ La mention « Fait maison » doit respecter la réglementation en vigueur. ”

Les repas, servis dans de la vaisselle en grès, porcelaine ou autres matériaux typiques, renforcent le caractère authentique de la ferme auberge. Il est conseillé d'utiliser des pratiques vertueuses, respectueuses de l'environnement (limiter le gaspillage alimentaire en assurant une gestion rigoureuse des stocks et en proposant des doggy bag, trier les déchets, économiser la ressource en eau, disposer de produits d'entretien répondant aux normes durables...).

La préparation des repas doit se faire dans le respect de l'arrêté du 21 Décembre 2009 et le règlement (CE) 852/2004, réglementant l'hygiène des aliments directement remis au consommateur.



L'ACCUEIL DE LA CLIENTÈLE

La ferme auberge a pour support l'exploitation.

Le public peut déguster un repas composé de produits de la ferme, de produits faits maison à partir de production du terroir et de producteurs locaux.

Le producteur, par l'information qu'il procure sur ses produits, contribue à familiariser le visiteur à l'activité agricole et à l'importance à donner sur l'origine des ingrédients principaux.

Un accueil de qualité, convivial et chaleureux est réservé à la clientèle. Le service, l'accueil et la cuisine sont sous la responsabilité du fermier aubergiste qui pourra être aidé par du personnel salarié ou des membres de sa famille. Il veillera à assurer un contact avec la clientèle au cours du repas.



LES AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR

La façade et les abords de la ferme auberge doivent être soignés, agréables et fleuris. Ils doivent respecter le caractère architectural du pays afin de s'insérer au mieux dans le paysage et ne pas dénaturer le style de l'exploitation.

L'intérieur de la salle doit être aménagé dans un cadre chaleureux et accueillant, respectant également l'architecture locale.

Une ferme auberge répond aux normes d'ERP de type N. Les sanitaires sont obligatoires et doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les installations extérieures sont considérées comme des IOP (espaces publics ou privés qui desservent les ERP).

Au niveau des investissements à prévoir, il faudra penser au bâtiment, atelier de découpe, équipement de la cuisine, équipement sanitaire, équipement de la



salle à manger et du service, équipement de la restauration de plein air, petit matériel, climatisation, chambre froide, places de parking...

Les postes à charges sont également importants, la plus importante étant la main d'œuvre qualifiée.

RENTABILITÉ ET TEMPS DE TRAVAIL

Les activités de restauration, comme les fermes auberges, sont des activités à part entière qui nécessitent du matériel professionnel et des investissements conséquents, ce qui suppose un volume d'activité permettant de les amortir. La ferme auberge demande un engagement important en temps de travail, de main-d'œuvre disponible pour assurer son fonctionnement sur l'année ou en saison.

Les investissements varient en fonction de la capacité d'accueil et de la structure initiale, mais une grande part est affectée à l'aménagement du bâtiment et sa mise aux normes ERP, à la cuisine, qui doit répondre aux critères contenus dans le règlement n°852/2004 du paquet hygiène.

Les résultats économiques sont variables et dépendent du temps passé, de la main d'œuvre affectée, du nombre de couvert, du prix des menus ou des plats, de la réputation de l'établissement, de la qualité du service et des ingrédients, de la personnalisation de l'accueil, de l'expérience gastronomique, des services supplémentaires proposés (événement, musique, pièce de théâtre, visite de la ferme...).

PRÉREQUIS AVANT DE SE LANCER

Il convient pour l'exploitant de :

✓ établir une phase de planification avant la mise en œuvre de l'activité comprenant l'élaboration du concept, la recherche du marché, l'obtention des autorisations administratives nécessaires (urbanisme, licence...), la conception et la préparation du lieu, l'acquisition des équipements, la préparation et la recherche des ingrédients, la mise en place des différentes cuissons, la préparation des boissons. Le temps

de préparation va dépendre de la complexité des menus ;

- ✓ définir les opérations quotidiennes ;
- ✓ gérer la cuisine et les temps de cuisson ;
- ✓ s'entourer de personnel ;
- ✓ trouver un équilibre entre l'activité de restauration et de production. Certaines tâches pourront être déléguées.

LES SERVICES À CONTACTER

En plus du conseiller de la Chambre d'Agriculture départementale concernant les formations et les conditions particulières de l'activité, il est conseillé de prendre contact avec sa mairie, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), la Police Municipale pour les demandes de licence.

Formation pour l'agriculteur

- 14h à l'Hygiène Alimentaire en Restauration Commerciale (sauf si détenteur d'un diplôme professionnel)
- 20h sur le permis d'exploitation d'un débit de boisson. À l'issue des 10 ans, la participation à une formation de 7h permet de prolonger la durée du permis d'exploitation. Cette formation est obligatoire pour détenir la licence 3, licence 4, licence restaurant ou petite licence restaurant.





GOÛTER À LA FERME - CASSE-CROÛTE À LA FERME - PIQUE-NIQUE - APÉRITIF FERMIER

La petite restauration à la ferme comprend les activités de goûter à la ferme, casse-croûte à la ferme, apéritif fermier et pique-nique à la ferme. Elle a pour but de faire connaître et de valoriser les productions de la ferme. Il s'agit bien souvent d'une collation et non d'un repas. Ces formules peuvent se développer en accompagnement d'une activité de visite de la ferme ou d'une présentation de l'exploitation. La petite restauration est envisagée comme une activité touristique venant en complément de l'activité de production agricole.

L'ACCUEIL DE LA CLIENTÈLE

Un accueil de qualité, convivial et chaleureux est réservé à la clientèle. L'agriculteur a le souci de satisfaire la curiosité de sa clientèle en matière d'informations touristiques et agricoles par le dialogue et la mise à disposition de documents.

La visite de l'exploitation peut être proposée et, en cas d'impossibilité (intempéries...), une présentation doit être effectuée. Cette visite ou la présentation, doit être réalisée par une personne de l'exploitation qui connaît bien le contexte agricole et l'exploitation.

La capacité d'accueil doit être en adéquation avec :

- ✓ la capacité de production de l'exploitation ;
- ✓ la main d'œuvre disponible ;
- ✓ la superficie de la structure d'accueil ;
- ✓ Le temps disponible.

Les horaires sont définis en fonction du type de prestation :

- ✓ de 15h à 18h pour les goûters à la ferme ;
- ✓ à toute heure pour les casse-croûtes ;



- ✓ En afterwork ou début de soirée pour les apéritifs vigneron.

Le prix, la composition de la collation, les horaires et périodes d'ouverture ainsi que l'origine des produits composant la collation doivent être affichés à l'extérieur.

“ Un accueil de qualité, convivial et chaleureux ”

Apéritif fermier

L'apéritif fermier, en tant qu'activité complémentaire, est rattaché exclusivement à l'activité de production et doit permettre de valoriser les productions de l'exploitation et le savoir-faire du vigneron ou d'agriculteur qui produit du cidre, de la bière, des spiritueux en qualité fermière ou sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO).





RENTABILITÉ ET TEMPS DE TRAVAIL

Les activités de petite restauration peuvent être proposées ponctuellement dans la mesure où **elles permettent d'étoffer un chiffre d'affaires sans nécessité d'investissements lourds**. Le temps de travail consacré à cette activité et la rentabilité sont variables et dépendent principalement de la clientèle accueillie sur l'exploitation. Cette nouvelle activité a pour but de faire vendre des produits fermiers ou même de mieux valoriser sa production.

Pour une activité de goûter, entre la préparation du goûter, la visite de la ferme, le temps du goûter et le nettoyage/rangement, on peut estimer entre 4 et 6,5 heures de temps pour l'exploitant.

Les ingrédients secondaires (vin, boisson, matière grasse, œuf, farine, miel, épice, sucre, chocolat...) peuvent faire l'objet d'un approvisionnement extérieur.

La prestation inclut une boisson, qui ne peut pas être de type industriel.

Le goûter ou casse-croûte doit être servi dans de la vaisselle qui valorise la prestation.

Le service à table est possible ou sur mange-debout. Il est conseillé d'utiliser des pratiques vertueuses, respectueuses de l'environnement des ressources et des sols.

Formation pour l'agriculteur

- 14h à l'Hygiène Alimentaire en Restauration Commerciale (sauf si détenteur d'un diplôme professionnel)
- 20h sur le permis d'exploitation d'un débit de boisson. À l'issue des 10 ans, la participation à une formation de 7h permet de prolonger la durée du permis d'exploitation. Cette formation est obligatoire pour détenir la licence 3, licence 4, licence restaurant ou petite licence restaurant.

LES AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR

L'extérieur de la ferme doit montrer un cadre accueillant, propre et fleuri. Le service peut être réalisé à l'extérieur, mais l'agriculteur doit pouvoir mettre à disposition de la clientèle un abri en cas d'intempéries.

Un équipement sanitaire, toilettes et point d'eau, doit également être mis à disposition répondant à la norme ERP (établissements recevant du public) ou IOP (installations ouvertes au public).

L'exploitant doit créer ou disposer d'une cuisine répondant aux critères contenus

dans le règlement n°852/2004 du paquet hygiène. Si les locaux de préparation sont utilisés principalement comme locaux d'habitation, ils sont soumis au chapitre III de l'annexe II du règlement (CE) n°852/2004 avec les mêmes obligations de résultats.

Sur des prestations en extérieur, il est conseillé de mettre en valeur la beauté naturelle du site et de s'appuyer sur le potentiel environnant de sa ferme.

“ L'extérieur de la ferme doit montrer un cadre accueillant, propre et fleuri ”

LES SERVICES À CONTACTER

En plus du conseiller de la Chambre d'Agriculture départementale concernant les formations et les conditions particulières de l'activité, il est conseillé de prendre contact avec sa mairie, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), la Police Municipale pour les demandes de licence.



www.bienvenue-a-la-ferme.com/paca

BienvenuealafermePACA

